



Dans les Iles Salomon, en août 2003, un ancien membre de la Malaita Eagle Force continue à porter son fusil après que le mouvement a accepté de rendre les armes. (© Reuters/Str DG/RCS)

Paradis dans la tourmente:

LES ARMES LÉGÈRES DANS LE PACIFIQUE

9

INTRODUCTION

Les événements récents survenus dans le Pacifique sont très instructifs, tant en termes de réussite que d'échec. Les liens originaux entre le désarmement et les aspirations nationales à l'autonomie, les méthodes très variées de collecte d'armes déployées dans les communautés insulaires voisines, les traditions de «bon voisinage» dans la région et la transparence relative des informations sont autant d'aspects qui concourent à fournir un petit laboratoire d'idées et d'exemples.

Les armes légères ne sont pas un phénomène nouveau dans les pays du Pacifique. Au cours de la Seconde guerre mondiale, les Etats insulaires de la région ont hébergé des milliers de troupes armées et ont été le théâtre de nombreux conflits sanglants. Plus récemment, les armes légères ont refait leur apparition comme vecteurs d'abus des droits de l'homme, de mort et de souffrance dans les Iles Salomon, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Fidji et même en Australie.

Contrairement à ses voisins d'Asie australe et d'Asie du Sud-Est, la région ne souffre pas d'un trafic à grande échelle. Néanmoins, l'exemple du Pacifique montre à quel point même un nombre restreint d'armes légères peut porter préjudice à des petites communautés. Les conflits armés et les crimes violents ont eu de profondes répercussions sociales et économiques dans la région, en particulier sur les perspectives d'avenir des jeunes habitants des Iles du Pacifique.

La frontière entre le commerce légal et illégal d'armes légères est aussi floue dans la région du Pacifique qu'ailleurs. La grande majorité des armes à feu utilisées dans le cadre de la violence ont été importées légalement, avant d'être subtilisées à leurs propriétaires, qu'il s'agisse de civils, de l'armée ou de la police, à des fins criminelles.

Le présent chapitre illustrera les principales conclusions suivantes:

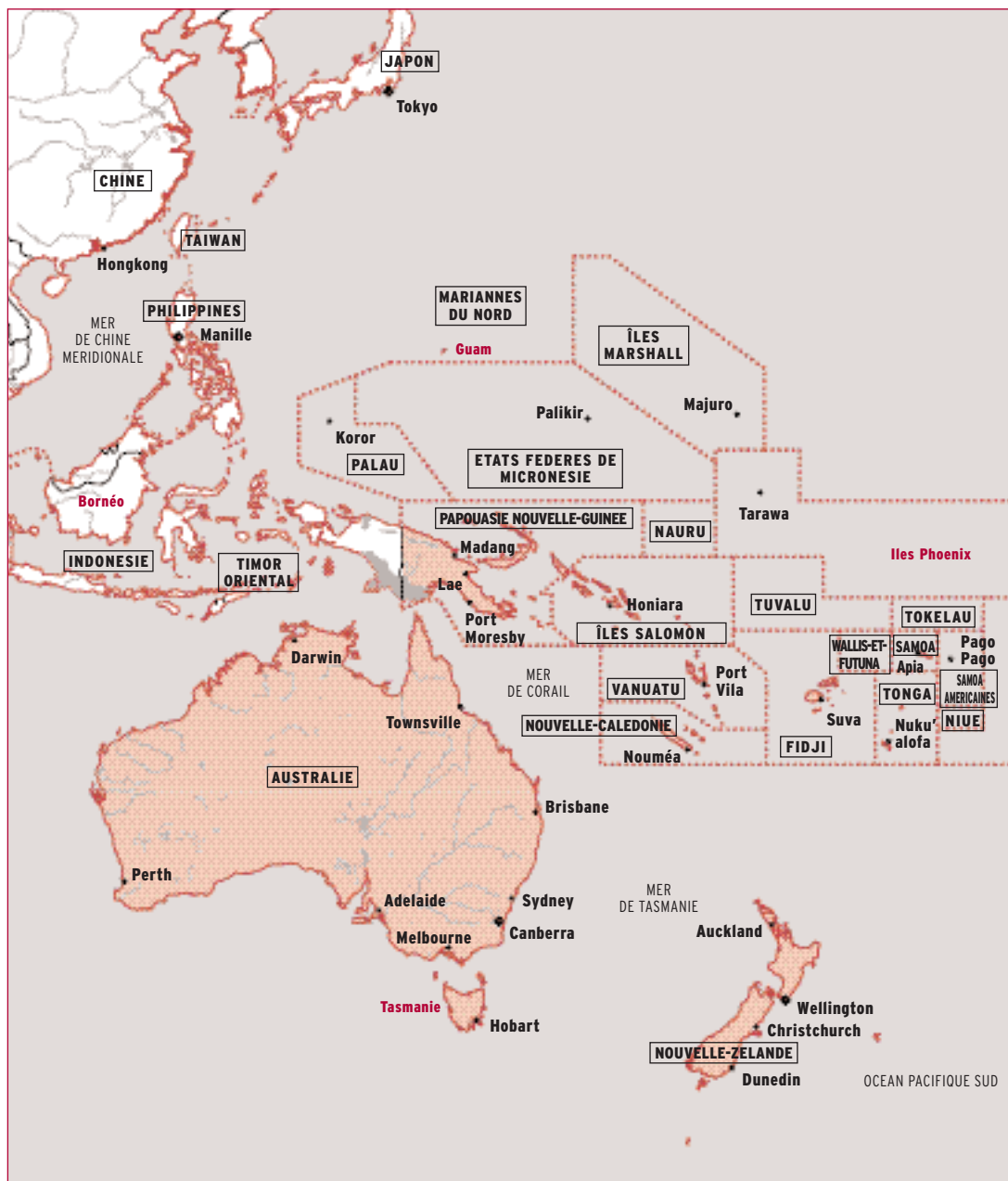
- *La détention d'armes par les civils dans le Pacifique est supérieure à la moyenne mondiale.* On dénombre environ 3,1 millions d'armes à feu détenues à titre privé, dont la grande majorité en Australie (11 pour 100 habitants) et en Nouvelle-Zélande (22 pour 100 habitants).
- *Les stocks des forces de sécurité dans la région du Pacifique sont modestes.* On estime à 226.046 le nombre d'armes à feu détenues par la police et les forces armées, soit un quatorzième des stocks civils.
- *Au moins 26 pays exportent des armes légères vers le Pacifique.* Les Etats-Unis, le principal exportateur, représentent plus de la moitié de l'ensemble des importations connues de la région.
- *Le trafic d'armes est rare,* bien que la Nouvelle-Guinée reste une zone sensible.
- *Les lois sur les armes sont incohérentes et présentent de nombreuses lacunes.* En attendant une harmonisation de la législation sur les armes à feu dans le Pacifique, la région reste propice au trafic d'armes.
- *Le stockage sécurisé des armes constitue un problème réel.* La plupart des armes à feu utilisées dans le cadre des crimes et des conflits ont été obtenues localement via des détenteurs d'armes agréés ou subtilisées dans les arsenaux de l'Etat ou de la police.
- *La production artisanale est répandue.* Les armes artisanales rudimentaires sont fabriquées localement en temps de pénurie et de conflit, mais leur importance relative est souvent surestimée.
- *Les efforts de collecte d'armes ont porté leurs fruits.* Dans les Iles Salomon et l'Île de Bougainville, déchirées par des conflits récents, le désarmement s'inscrit désormais fermement dans des réformes politiques progressives, un climat de stabilité sociale et de développement économique.

La plupart des armes utilisées dans le cadre de la violence étaient initialement des armes légales détenues par des civils, l'armée ou la police.

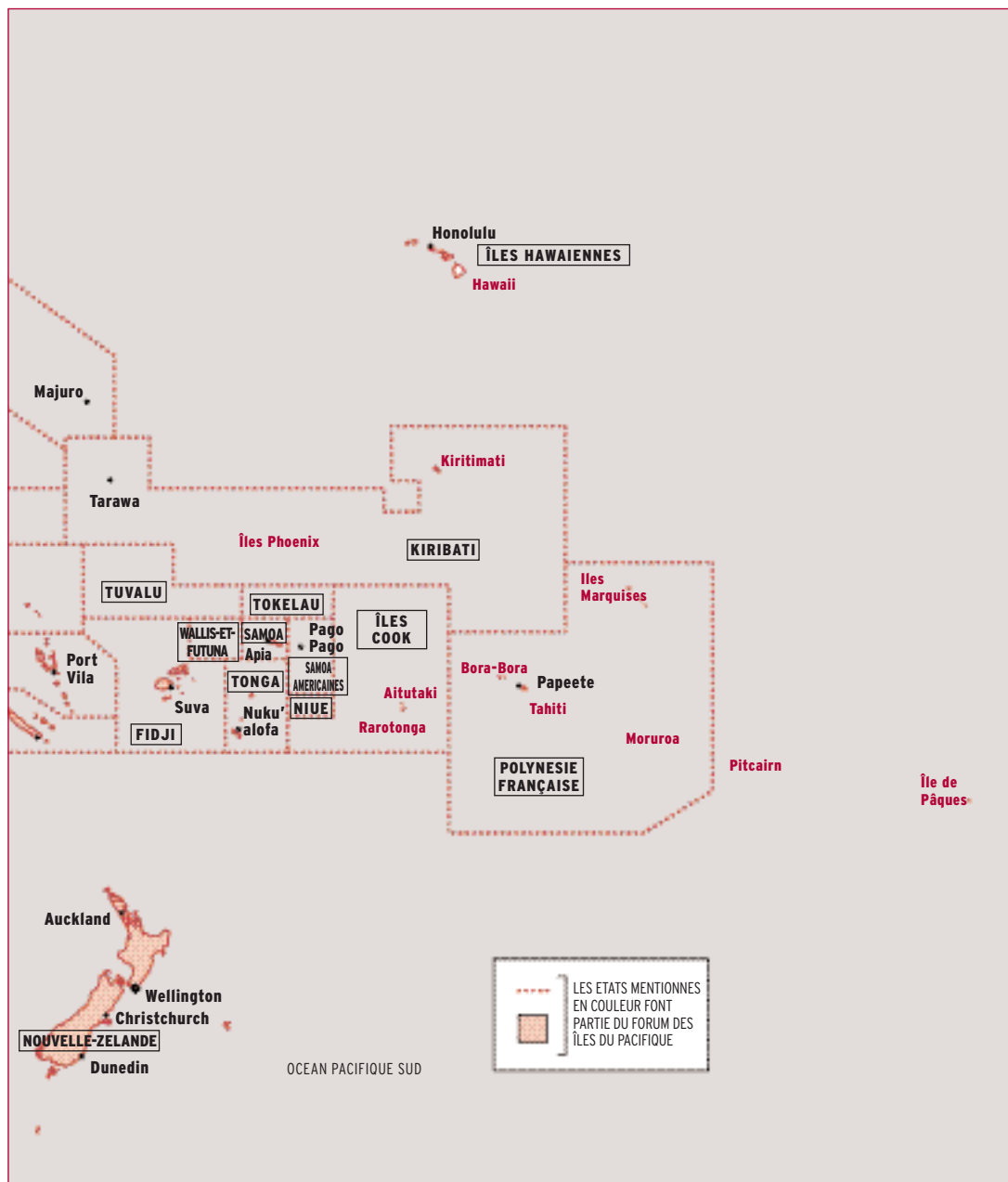
Dans le Pacifique, le désarmement est clairement associé à la stabilité sociale et au développement.

Le présent chapitre est un résumé et une mise à jour de l'étude intitulée «Small Arms in the Pacific» (Alpers et Twyford, 2003), une analyse récente portant sur 20 Etats¹ disséminés à travers la plus grande étendue maritime du globe (voir carte 9.1). Examinant de manière approfondie la détention d'armes à feu, la législation et la violence armée dans le Pacifique, cette étude menée durant 14 mois réunit des aperçus et des exemples issus de plus de 100 organisations et communautés.

Carte 9.1 Les États membres du Forum des Îles du Pacifique



La première partie de ce chapitre portera sur l'ampleur et le volume des exportations et des importations légales ainsi que sur la détention d'armes déclarées par les civils et les forces de sécurité. La seconde partie s'intéressera à certains vecteurs du commerce illégal, comme le trafic, les détournements issus des stocks civils et institutionnels et la criminalité armée. La troisième partie rendra compte des coûts humains associés à l'accessibilité et à l'usage abusif des armes à feu dans les Iles Fidji, les Iles Salomon et l'Ile de Bougainville, une province insulaire de Papouasie-Nouvelle-Guinée. La quatrième partie décrira les expériences récentes de collecte et de destruction d'armes dans l'Ile de Bougainville et dans les Iles Salomon, tandis que la dernière partie présentera brièvement la législation sur les armes dans la région du Pacifique.



LE COMMERCE LÉGAL DES ARMES ET LES STOCKS DANS LE PACIFIQUE

Le commerce légal des armes légères dans la région du Pacifique Sud fait preuve d'un dynamisme surprenant. La demande varie considérablement en fonction de la taille de la population, du pouvoir d'achat, des législations nationales sur les armes à feu et de leur application, de la présence ou l'absence de forces militaires régulières ou de forces de police systématiquement armées et de l'attitude de la société à l'égard de la détention et de l'usage des armes. L'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui disposent des forces militaires et de police les plus puissantes et dénombrent conjointement 3,1 millions d'armes à feu légales, se taillent la part du lion en termes d'importations annuelles d'armes dans la région et éclipsent le reste du Pacifique dans ce domaine.

Qui sont les acheteurs?

Bien que les chiffres relatifs aux importations d'armes commerciales et militaires soient rarement publiés, certains transferts légaux d'armes en provenance des Etats-Unis sont de notoriété publique. Le tableau 9.1 énumère une série de pays du Pacifique qui ont obtenu une licence d'exportation d'armes légères et de munitions des Etats-Unis entre 1998 et 2000². Il convient toutefois de tenir compte du fait que les licences d'exportation ne sont guère réalisées à la valeur approuvée, de sorte que les chiffres des importations déclarés dans le pays destinataire sont inférieurs à ce qui est annoncé (voir tableau 9.2).

Tableau 9.1 Licences d'exportation d'armes légères et de munitions vers le Pacifique approuvées par les Etats-Unis, 1998-2000

Pays importateur	Valeur de la licence (USD valeur nominale)
Australie	127.137.186
Nouvelle-Zélande	8.123.120
Nouvelle-Calédonie	804.898
Papouasie-Nouvelle-Guinée	325.769
Iles Salomon	199.406
Tonga	34.514
Etats fédérés de Micronésie	3.131
Nauru	2.514
Vanuatu	1.517
Total	136.632.055

Source: Federation of American Scientists (2002)

Il existe également un nombre restreint de ventes commerciales émanant d'autres Etats exportateurs ainsi que certaines informations sur les ventes d'Etat à Etat, fournis principalement par les autorités douanières (Marsh, 2003). Le tableau 9.2 reprend le réseau considérable de fournisseurs d'armes légères et de petit calibre qui ont traité avec les Etats du Pacifique en 2000.

Tableau 9.2 Importations déclarées d'armes légères et de munitions, pays du Pacifique, 2000³

Pays importateur (% des importations connues dans la région)	Pays exportateur	Valeur des armes légères en USD	Valeur des munitions en USD	Valeur combinée en USD	Total des importa- tions connues du pays en USD
Australie (76,8)	Autriche	32.000	194.000	226.000	33.953.700
	Belgique	21.000	537.000	558.000	
	Bosnie-Herzégovine	814.000	814.000		
	Brésil	251.000	637.000	888.000	
	Canada	41.200	302.000	343.200	
	Chine	15.500		15.500	
	Chypre		75.000	75.000	
	République tchèque	472.000	69.000	541.000	
	Finlande	289.000	69.000	358.000	

Tableau 9.2 (suite) Importations déclarées d'armes légères et de munitions, pays du Pacifique, 2000³

Pays importateur (% des importations connues dans la région)	Pays exportateur en USD	Valeur des armes légères en USD	Valeur des munitions en USD	Valeur combinée en USD	Total des importa- tions connues du pays en USD
	France		16.000	16.000	
	Allemagne	436.000	1.967.000	2.403.000	
	Italie	1.344.000	835.000	2.179.000	
	Japon	542.000		542.000	
	Corée, République de		1.134.000	1.134.000	
	Pays-Bas	39.000		39.000	
	Philippines	50.000	55.000	105.000	
	Portugal	78.000		78.000	
	Espagne	165.000	544.000	709.000	
	Suisse	36.000		36.000	
	Royaume-Uni	96.000	2.658.000	2.754.000	
	Etats-Unis	2.362.000	17.778.000	20.140.000	
Nouvelle-Zélande (17,87)	Australie	67.000	529.000	596.000	7.898.000
	Autriche	16.000		16.000	
	Belgique	192.000		192.000	
	Bosnie-Herzégovine		300.000	300.000	
	Brésil	47.000	966.000	1.013.000	
	Canada		16.000	16.000	
	Chine	29.000	29.000		
	République tchèque	30.000	11.000	41.000	
	Finlande	153.000	149.000	302.000	
	France		1.487.000	1.487.000	
	Allemagne	91.000	30.000	121.000	
	Italie	180.000	200.000	380.000	
	Japon	206.000		206.000	
	Corée, République de		53.000	53.000	
	Philippines	15.000	33.000	48.000	
	Portugal	37.000		37.000	
	Mexique		15.000	15.000	
	Espagne	35.000	176.000	211.000	
	Suède	10.000		10.000	
	Royaume-Uni		884.000	884.000	
	Etats-Unis	907.000	1.034.000	1.941.000	
Polynésie française (2,89)	Non spécifié	566.000	12.000	578.000	1.277.000
	France		681.000	681.000	
	Nouvelle-Zélande		18.000	18.000	
Nouvelle-Calédonie (1,7)	Australie		43.000	43.000	750.000
	Chine	21.000		21.000	
	République tchèque	58.000		58.000	
	Finlande	49.000		49.000	
	France	51.000	198.000	249.000	
	Allemagne	50.000		50.000	
	Etats-Unis	171.000	109.000	280.000	
Papouasie-Nouv.-Guinée (0,36)	Australie	19.000	101.000	120.000	160.000
	Etats-Unis	40.000		40.000	
Fidji (0,25)	Australie	110.000		110.000	110.000
Tonga (0,06)	Australie		11.000	11.000	28.000
	Nouvelle-Zélande		17.000	17.000	
Nauru (0,03)	Thaïlande	15.000		15.000	15.000
Samoa (0,03)	Royaume-Uni		13.000	13.000	13.000
Vanuatu (0,01)	Australie	2.368		2.368	2.368
TOTAL		9.437.068	34.770.000	44.207.068	44.207.068

Source: Marsh (2003)

L'Australie et la Nouvelle-Zélande, les puissances économiques prédominantes de la région, incarnent de loin les principaux importateurs d'armes légères et de munitions dans le Pacifique. Entre 1998 et 2000, elles s'approprient quasiment l'ensemble (99%) des importations dans la région en provenance des Etats-Unis et près de 95% des livraisons d'armes légères et de munitions enregistrées en provenance des autres pays (voir tableaux 9.1 et 9.2). La demande dans ces pays est alimentée par une richesse relative, la présence militaire et policière la plus importante de la région, la lutte contre les animaux nuisibles à l'agriculture, ainsi que des traditions de chasse et de tir sportif bien ancrées. Si la législation permissive sur les armes à feu a jusqu'ici facilité la détention d'armes à titre privé en Australie et en Nouvelle-Zélande, les chiffres australiens affichent une hausse de 66% des importations annuelles moyennes d'armes à feu depuis le renforcement des lois en question en 1996-97 jusqu'en juin 2002 (ACS, 2003a).

La Papouasie-Nouvelle-Guinée détient la seconde place en termes de présence militaire et policière dans la région, mais les ressources nécessaires à l'importation de quantités représentatives d'armes légères et de munitions lui font défaut. En 2000, les territoires français de Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont importé 86% de l'ensemble des armes légères et des munitions connues destinées à des pays du Pacifique autres que l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Qui sont les fournisseurs?

Différents pays du globe fournissent des armes légères et des munitions à la région. En 2000, 26 pays ont effectivement fourni des armes légères et des munitions dans la région du Pacifique pour une valeur excédant 44 millions USD. Outre les Etats-Unis, la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni comptent parmi les principaux fournisseurs, trahissant des liens politiques et économiques plus étroits avec l'Europe qu'avec l'Asie, ainsi que d'anciennes traditions commerciales et une familiarité accrue avec les marques d'Europe et des Etats-Unis. Le Brésil et l'Australie figurent également parmi les dix principaux fournisseurs, tandis que dans le domaine militaire, Singapour, Israël et la Corée du Sud constituent des fournisseurs privilégiés des forces de défense du Pacifique⁴.

Contre toute attente, certains des principaux fournisseurs d'armes dans le monde ne jouent qu'un rôle mineur dans le Pacifique. Parmi les pays producteurs d'armes d'Europe orientale et des Balkans, seules la République tchèque et la Bosnie-Herzégovine figuraient dans les exportations signalées, ce qui tend à suggérer que ces pays présentent une portée commerciale relativement faible dans le Pacifique. Les armes légères chinoises sont nettement moins répandues dans le Pacifique que dans d'autres régions, qu'il s'agisse des importations déclarées ou du nombre d'armes illégales saisies.

La détention d'armes à titre privé

Dans le Pacifique, les stocks d'armes légères détenues légalement par des civils représentent 3,1 millions d'armes à feu, soit dix armes détenues à titre privé par 100 habitants. Il s'agit là d'un taux supérieur de 50% à la moyenne mondiale (Alpers et Twyford, 2003, p. 12). Dans le Pacifique, le pourcentage de détention d'armes par habitant varie considérablement d'un pays à l'autre (voir figure 9.1).



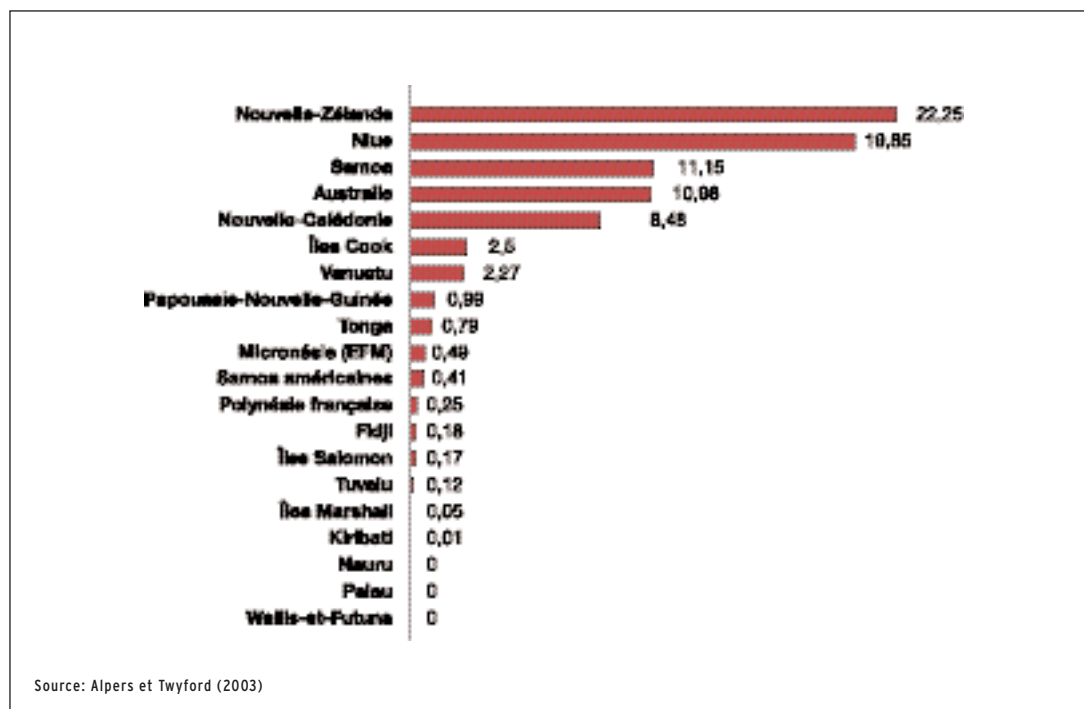
Un officier de police empile des fusils au canon broyé le dernier jour du programme de rachat des armes initié par l'Australie en septembre 1997. Les Australiens ont restitué plus de 700.000 armes suite au massacre le plus sanglant enregistré dans le pays, qui a fait 35 victimes à Port Arthur en avril 1996.

© AP/Edward Weir

Au moins 26 pays exportent des armes et des munitions vers le Pacifique.

Avec une arme à feu pour dix habitants, le pourcentage de détention d'armes par les habitants du Pacifique excède de 50% la moyenne mondiale.

Figure 9.1 Taux de détention légale d'armes à feu par des civils pour 100 habitants dans 20 Etats du Pacifique



Des populations lourdement armées

La grande majorité des armes à feu recensées dans le Pacifique sont détenues par les Australiens et les Néo-Zélandais, qui se classent parmi les civils les plus lourdement armés du monde industrialisé. Avec quelque 2,1 millions d'armes à feu enregistrées (Mouzos, 2002a, p. 5), l'Australie dénombre onze armes légales par 100 têtes d'habitants. La proportion de 22 armes légales par 100 habitants enregistrée en Nouvelle-Zélande représente le double de celle de l'Australie. Il s'agit là d'un chiffre modéré⁵ puisque la police néo-zélandaise avance une estimation supérieure: un million d'armes pour une population approchant les quatre millions (Green, 2002).

La détention d'armes à titre privé par tête d'habitant dans certains petits Etats du Pacifique est, elle aussi, étonnamment élevée. A titre d'exemple, à Niue, près d'une personne sur cinq possède une arme à feu enregistrée, tandis que le pourcentage de détention d'armes légale à Samoa est légèrement supérieur à celui de l'Australie. Nauru et Palau interdisent la détention d'armes à titre individuel.

Les estimations relatives à la détention d'armes pour l'ensemble des Etats du Pacifique restent faibles en comparaison des Etats-Unis, où 4% de la population mondiale détiennent à titre privé 50% des armes à feu que compte la planète, soit 67 armes par 100 habitants (Alpers, 2002, p. 262; Alpers et Twyford, 2003, p. 11).

Les stocks des forces de sécurité gouvernementales

Les stocks détenus conjointement par l'armée et les forces de maintien de l'ordre du Pacifique Sud sont estimés à 226.046 armes légères, soit 7% des stocks civils (voir tableau 9.3). Vu que les stocks militaires sont rarement publiés, nous avons obtenu ce chiffre en utilisant une technique de multiplication mise au point par le Small Arms Survey (STOCKS)⁶. Il s'agit là d'estimations modérées car les hypothèses sur lesquelles elles reposent mériteraient d'être considérablement affinées.

Les Australiens et les Néo-Zélandais figurent parmi les civils les plus lourdement armés du monde industrialisé.

Tableau 9.3 Les forces de sécurité gouvernementales dans le Pacifique, 2002

On estime à 226.046 le nombre d'armes légères entreposées dans les arsenaux des Etats du Pacifique, soit 7% des stocks civils.

	Population	Policiers assermentés	Police systématiquement armée?	Armée régulière
Australie	19.707.200	43.722	Oui	50.700
Papouasie-Nouvelle-Guinée	5.028.000	5.311	Oui	4.400
Nouvelle-Zélande	3.820.749	7.038	Non	8.695
Fidji	840.000	1.970	Non	3.500
Iles Salomon	479.000	1.442	Oui	0
Polynésie française	241.000	220	Oui	530
Nouvelle-Calédonie	224.000	268	Oui	704
Vanuatu	207.000	319	Non	256
Samoa	160.000	490	Non	0
Etats fédérés de Micronésie	124.000	500	Oui	0
Tonga	101.000	418	Non	390
Kiribati	92.000	458	Non	0
Samoa américaines	61.000	200	Non	0
Iles Marshall	54.000	130	Non	0
Iles Cook	20.000	100	Non	0
Palau	20.000	75	Oui	0
Wallis-et-Futuna	14.700	20	Oui	46
Nauru	12.000	80	Non	0
Tuvalu	10.000	72	Non	0
Niue	2.000	16	Non	0
Total	31.217.649	62.849	Oui 82 % Non 18 %	69.221

Source: Alpers et Twyford (2003)

Les stocks militaires. En 2000, des estimations modérées évaluaient les effectifs actifs des forces de défense et des unités paramilitaires du sud-ouest du Pacifique à 69.221 personnes. En multipliant ce chiffre par le quotient standard d'armes légères de 2,25, nous obtenons une estimation modérée de 155.747 armes légères militaires dans le Pacifique. S'il est très probable que le nombre total d'effectifs a baissé depuis cette date⁷, il se peut également que le total des stocks ait augmenté vu que les armes obsolètes tendent à être conservées plutôt que détruites.

La police habituellement non armée protège plus de 5 millions de citoyens dans 12 des 20 pays examinés.

Les stocks de la police. Tous les officiers de police du Pacifique ne sont pas armés. Comme l'indique le tableau 9.3, les forces de police habituellement non armées protègent plus de cinq millions de citoyens dans 12 des 20 pays examinés. Si l'on multiplie le quotient standard des armes à feu de 1,3 armes par chacun des 51.558 officiers de police habituellement armés⁸, l'on obtient le chiffre de quelque 67.025 armes policières. Si l'on ajoute les armes entreposées pour les policiers habituellement non armés, comme en Nouvelle-Zélande, le total augmente à 70.299 armes.

Tableau 9.4 Armes à feu détenues par les civils, l'armée et la police dans le Pacifique, 2002

Armes à feu	Nombre d'armes détenues
Armes à feu détenues légalement par des civils	3.112.272
Armes à feu détenues par l'armée	155.747
Armes à feu détenues par la police	70.299
Total	3.338.318

LE COMMERCE ILLICITE: LE TRAFIC D'ARMES, LE VOL ET LA CRIMINALITÉ

Le commerce illicite des armes légères ne constitue qu'une extension du commerce légal. Il s'agit d'un commerce légitime qui a dégénéré.
(Warren A. Paia, secrétaire des Affaires étrangères, Iles Salomon.
Séminaire sur les armes légères dans les Iles du Pacifique, Tokyo, janvier 2003)

Comme partout ailleurs, la criminalité et les conflits représentent les principaux vecteurs de la demande en armes légères illégales dans la région du Pacifique. L'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui recensent les populations les plus importantes, représentent les plaques tournantes du trafic d'armes alimentant la criminalité armée. Néanmoins, en comparaison du commerce légal, les importations d'armes à feu illicites dans la région du Pacifique semblent insignifiantes.

La grande majorité des armes légères illicites, de fabrication industrielle, rencontrées dans le Pacifique ont débuté leur service comme armes légales entre les mains de civils, de l'armée et de la police du pays. Les armes saisies à la suite des crimes ou des conflits, collectées dans le cadre d'amnisties sur les armes ou confisquées lors d'opérations courantes de maintien de l'ordre proviennent habituellement de propriétaires ou de vendeurs agréés ou encore d'arsenaux d'Etat. Sauf peut-être en ce qui concerne la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les détournements nationaux d'armes détenues légalement excèdent largement le volume d'armes à feu introduites en contrebande dans la région.

Les détournements nationaux d'armes détenues légalement excèdent largement le volume d'armes à feu introduites en contrebande dans la région.

Le trafic d'armes

Dans le passé, les conflits dans la région ont généré un trafic d'armes organisé, comme ce conteneur d'armes légères intercepté sur sa route vers les Iles Fidji à la fin des années 80°. Un trafic d'armes moins organisé issu du Sud-Est asiatique et de l'Australie à destination de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sévit indubitablement et continue de susciter de l'inquiétude. Le trafic d'armes en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans les petits Etats insulaires se révèle invariablement insignifiant, opportuniste et relativement rare.

L'Institut australien de criminologie a découvert que la plupart des armes à feu introduites en contrebande en Australie étaient importées en pièces détachées par courrier en provenance des Etats-Unis (Mouzos, 1999, p. 4). Dans un pays qui recense 20 millions d'habitants, le Service des douanes australien n'a intercepté qu'un modeste butin de 204 armes de poing au cours de l'exercice fiscal 2000-2001 et n'a signalé ultérieurement «aucune preuve évidente ou information permettant d'établir que de grandes quantités d'armes de poing sont importées illégalement en Australie» (ACS, 2003b). Selon Chris Ellison, ministre fédéral australien de la Justice et des Douanes, la plupart des armes à feu parvenues dans des mains malhonnêtes ont été volées à des détenteurs d'armes agréés (Toohey, 2002).

Si les allégations de contrebande systématique d'armes à feu illicites en Nouvelle-Zélande apparaissent ponctuellement, elles n'ont pas été corroborées. Au cours d'un examen minutieux de la constitutionnalité de la réglementation relative aux armes à feu, Sir Thomas Thorp (1997, p. 25-6) a conclu que «les Douanes et la Police estimaient que les importations illégales [d'armes à feu] en Nouvelle-Zélande représentaient jusque récemment un volume faible et que, le cas échéant, des importations à grande échelle ne passeraient pas inaperçues». Au cours des dix dernières années, la Police et les Douanes néo-zélandaises n'ont découvert que quelques dizaines d'armes à feu, toutes importées frauduleusement à l'unité ou en nombre très réduit par des trafiquants occasionnels.

Les forces du maintien de l'ordre parlent également de détention d'armes illicites dans la flotte de pêche des Iles Samoa et d'armes d'épaule illégales à Nauru, Niue et dans les Iles Cook. Ici encore, les preuves sont rares, voire inexistantes.

Le trafic illégal d'armes légères représente un problème inquiétant en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le trafic illégal d'armes légères représente un problème inquiétant en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il semble que différents itinéraires de contrebande soient actifs et acheminent des armes à feu issues du Sud-Est asiatique et de l'Australie. Des armes à feu produites illicitement aux Philippines ainsi que des armes militaires originaires du Vietnam et d'autres pays du Sud-Est asiatique ont été découvertes en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les entrepreneurs sylvicoles de passage font partie des personnes soupçonnées de trafic d'armes de poing.

Indissociable d'un trafic de drogue notoire, le trafic d'armes sévirait également le long de la frontière accidentée et rarement surveillée qui sépare la Papouasie-Nouvelle-Guinée de la province indonésienne d'Irian Jaya ou la Papouasie occidentale. Il est néanmoins difficile de s'assurer de la direction empruntée par les armes, vu que les deux pays affirment être la cible des trafiquants d'armes locaux¹⁰.

Le détroit de Torres, petit bras de mer parsemé d'îles qui sépare l'Australie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est connu pour être l'itinéraire privilégié de trafic de marchandises et de personnes et fait dès lors l'objet d'une étroite surveillance. Malgré cette vigilance, les saisies d'armes légères ont été peu nombreuses et de faible envergure. Dans un témoignage livré dans le cadre d'une enquête parlementaire, la Police fédérale australienne a qualifié la contrebande dans le détroit de Torres d'«*ad hoc*, opportuniste, sans prétention, mais efficace» (Saunders, 2000).

Le bruit court que d'innombrables armes à feu illégales ont été introduites en fraude dans la région du Pacifique à partir d'autres pays, peut-être de la Chine. Bien que ces allégations n'aient pas pu être corroborées par la trace d'armes de contrebande, ces conjectures continuent d'alimenter un débat sans fin. Tant que les derniers propriétaires légitimes d'un certain nombre d'armes du crime n'auront pas été retrouvés, qu'ils soient d'origine nationale ou étrangère, les options politiques fondées sur des éléments tangibles resteront probablement sans effet.

Les vols dans les stocks civils

Dans les six années qui ont précédé juin 2000, l'Australie a enregistré le vol de 25.171 armes à feu. Si 81% d'entre elles ont été dérobés dans des habitations privées, un nombre inconnu d'autres cambriolages n'ont pas été signalés. Dans le sud australien, un revendeur d'armes agréé a perdu jusqu'à 600 armes de poing au cours du même cambriolage tandis que des pillages «hautement organisés» chez les revendeurs d'armes à feu et les collectionneurs privés de Victoria et de Nouvelle Galle du Sud ont permis d'en obtenir au moins 500 de plus (Mouzos, 2002b; *The Advertiser*, 1999). Plusieurs revendeurs agréés ont également été poursuivis pour vente organisée, à grande échelle, d'armes à feu à des criminels.

Le vol des armes à feu détenues à titre privé représente la principale source d'armes illégales en Australie.



Un soldat fidjien applique la loi martiale à un point de contrôle juste avant le couvre-feu au cours de la quatrième semaine qui a suivi le coup d'État civil organisé en juin 2000 à Suva.

© AP Photo/Edward Weir

Au second semestre 2003, une vague de cambriolages et de vols à main armée a permis de dérober 60 armes de poing à des gardes de sécurité agréés dans la seule ville de Sydney (Geohegan, 2003). Le ministre fédéral australien de la Justice et des Douanes a déclaré que le vol des armes à feu détenues à titre privé représentait «la principale source d'armes illégales en Australie» (ABC, 2003).

En Nouvelle-Zélande, une enquête réalisée auprès de prisonniers a révélé que la majorité des armes à feu disponibles sur le marché noir avaient été volées à leurs propriétaires légitimes (Newbold, 1999, p. 73, cité dans Chatvick, 1999, p. 2). Une autre étude a permis d'établir que 54% des armes à feu, dont le vol avait été signalé, étaient des carabines, 34% des fusils de chasse et 5% des armes de poing. 60% de ces armes avaient été volées dans des habitations urbaines, 52% des vols d'armes impliquant des armes à feu que les propriétaires n'avaient pas entreposées de manière sécurisée (Alpers et Walters, 1998).

Un officier responsable de la Force d'intervention de la police néo-zélandaise chargée d'octroyer les permis de détention d'armes à feu a écrit un jour: «Je ne doute pas que, dans la grande majorité des cas, les armes à feu [utilisées dans le cadre de crimes] sont entrées en toute légalité sur le territoire du pays et que les propriétaires néo-zélandais initiaux étaient titulaires de licences ou permis d'armes à feu.»¹¹

Dans les Etats insulaires du Pacifique, les vols d'armes auprès de propriétaires privés sont rarement comptabilisés. Il est de notoriété publique que la plupart des armes à feu fabriquées de manière industrielle, restituées au cours des campagnes de désarmement dans les Iles Salomon et dans l'Île de Bougainville, avaient été détournées de leur objectif civil ou public légitime. Les armes à feu utilisées en temps de paix pour la chasse, la lutte contre les animaux nuisibles et le maintien de l'ordre avaient été réquisitionnées au cours du conflit avant d'être restituées aux autorités par les anciens combattants.

Les vols dans les stocks de la police et de l'armée

«Je suis l'homme le plus puissant du pays. Je détiens la clé de l'arsenal.»

(Un représentant d'une Ile du Pacifique lors de son discours à l'occasion d'un séminaire sur les armes légères à Tokyo)¹²

Aux Fidji, dans les Iles Salomon et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, des groupuscules ayant basculé dans la rébellion, l'intimidation et l'extorsion ont considéré les arsenaux d'Etat comme des supermarchés, se servant librement en armes lorsqu'ils en avaient besoin. Les armes légères militaires volées ont alimenté diverses mutineries de la police et des forces armées, permis la chute de gouvernements élus et augmenté considérablement le caractère meurtrier de la criminalité armée ainsi que des conflits tribaux et ethniques. Les contraintes budgétaires, la corruption et les allégeances ethniques ont restreint la capacité des autorités à récupérer les armes perdues, dont un grand nombre ont rapidement trouvé leur voie vers des mains criminelles. Ces dernières années, les armes à feu les plus destructrices utilisées dans le cadre de la criminalité et des conflits dans les Etats insulaires du Pacifique ont été fournies par les soldats et la police.

Les Iles Fidji. L'attaque du Parlement en mai 2000 n'aurait guère pu être possible sans les fusils d'assaut volés dans l'arsenal des forces militaires fidjiennes. Le nombre d'armes à feu utilisées à Suva était minime – seuls sept hommes armés ont mené le coup d'Etat, avant de fournir ultérieurement des armes à une centaine d'autres jeunes rebelles – mais cette action a suffi pour renverser un gouvernement élu démocratiquement. Les membres de la Counter-Revolutionary Warfare Unit – une unité spéciale de l'armée fidjienne, créée dans le sillage des deux coups d'Etat précédents survenus en 1987 – s'étaient chargés de fournir les armes.

Les Iles Salomon. En janvier et en juin 2000, des rebelles malaitains ont dévalisé les arsenaux de la Royal Solomon Islands Police (RSIP) à Auki et Honiara, ce dernier avec l'aide des propres forces paramilitaires de la RSIP. Plus de 500 fusils d'assaut et mitrailleuses ont été dérobés, dont certains ont été utilisés pour renverser le gouvernement élu. Rapidement détournées au profit des criminels, les armes ont ensuite permis aux bandes armées de s'engager dans trois années d'intimidation et de violence. Des centaines de civils ont été blessés et tués et des milliers ont été contraints de quitter leurs habitations.

L'importance relative des armes artisanales dans le Pacifique est souvent surestimée.

Les groupuscules impliqués dans la rébellion, l'intimidation et l'extorsion ont considéré les arsenaux de l'Etat comme des supermarchés de l'armement.

Encadré 9.1 Les armes à feu artisanales

Les armes à feu artisanales sont venues gonfler considérablement l'arsenal des combattants, qu'il s'agisse du conflit de Bougainville ou des Iles Salomon, principalement comme substitut des armes à feu commerciales inaccessibles. A Bougainville, les armes artisanales représentaient plus de la moitié des armes restituées aux observateurs de la paix au cours des 11 premiers mois du programme de désarmement (BPMG, 2002a). Dans les Iles Salomon, elles représentaient 35% des armes confisquées au cours des trois ans qui ont précédé janvier 2004 (IPMT aux Iles Salomon, 2001; RAMSI, 2004).

Dans chacun de ces conflits, les armes artisanales ont été produites en plus grandes quantités par la partie proportionnellement moins apte à accéder à des armes à feu puissantes. A titre d'exemple, aux Iles Salomon, des liens étroits avec la police ont permis à la Malaita Eagle Force (MEF) de prélever bon nombre de ses armes à feu directement dans les arsenaux de la police. Au contraire, le Mouvement de libération Isatabu (Isatabu Freedom Movement (IFM)), créé par un groupe ethnique opposant, qui revendiquait moins l'aide de la police, a augmenté son arsenal en produisant des armes artisanales.

Les armes artisanales continuent de faire les beaux jours d'un marché florissant en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où les collections d'armes confisquées par la police regorgent d'armes à feu primitives, uniques, de fabrication locale utilisées dans le cadre des conflits ethniques et de la criminalité (Dorney, 2000). Néanmoins, l'importance relative des armes artisanales dans le Pacifique a souvent été surestimée. En effet, tirer une munition inadaptée et/ou ancienne à l'aide d'un tuyau de canalisation d'eau peut s'avérer aussi dangereux pour l'utilisateur que pour la cible, de sorte que la fabrication artisanale n'est envisagée qu'en dernier recours.

Les pistolets et les fusils d'épaule à coup unique, de faible calibre, sont les seules armes à feu artisanales découvertes à ce jour. Elles ne peuvent rivaliser en termes de portée, de précision et de puissance de feu avec les armes à feu à répétition produites en série qui disposent de canons rayés et de munitions adaptées. Aucune information ne nous permet d'établir l'existence d'une production locale de canons rayés ou de mécanismes de tirs multi-coups, comme des armes semi-automatiques ou automatiques à pompe ou à verrou dans la région du sud-ouest du Pacifique.

Source: Alpers et Twyford (2003, p. 25-6)

La Papouasie-Nouvelle-Guinée. En décembre 2000, la police a signalé la disparition de près de 100 armes à feu, dont des fusils d'assaut, des pistolets semi-automatiques, des armes de chasse ainsi que des milliers de cartouches. L'audit réalisé l'année suivante a établi que non moins de 600 armes à feu avaient disparu de l'arsenal de la police. En mars 2001, une multitude d'armes et de munitions militaires ont été dérobées au siège des Forces de défense de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNGDF), un phénomène suivi l'année suivante de vols d'armes à grande échelle dans les Casernes de Moem à Wewak. Au cours des neuf années de conflit armé qu'a connu l'île de Bougainville, les forces de défense de la PNG et la police ont soit fourni, soit perdu plusieurs centaines d'armes légères au profit des combattants des deux côtés.

Encadré 9.2 Les armes légères de la Seconde Guerre mondiale

Les armes et munitions récupérées dans les stocks de la Seconde Guerre mondiale ont constitué une part limitée mais importante de la puissance de feu dans les conflits de l'île de Bougainville et des Iles Salomon. Les soldats japonais et alliés avaient largué des milliers de tonnes de matériel de guerre dans la région. Néanmoins, soixante ans plus tard, moins de 10% des armes à feu découvertes ces dernières années à Bougainville – dont bon nombre sont hors service – provenaient des stocks de guerre. Dans les Iles Salomon, la «poignée» de reliques de guerre restituée était dégradée et inutilisable (BPMG, 2002b). S'il n'est pas exclu que les anciens combattants gardent certaines armes légères soigneusement préservées de la Seconde Guerre mondiale pour un usage ultérieur, les reliques datant des années 40 restent moins tentantes et les munitions adéquates plus difficilement accessibles que leurs équivalents modernes.

La plupart des armes à feu utilisées dans le cadre du coup d'Etat aux Fidji ont été restituées. Toutefois, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans les Iles Salomon, des centaines d'anciennes armes à feu des forces de sécurité restent en circulation, ne faisant qu'aggraver le problème du désarmement et alimenter les craintes d'une continuation de la violence armée.

Ces dernières années, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont privilégié l'aide au développement pour assurer la gestion des arsenaux des Etats insulaires du Pacifique, en fournissant une formation et des ressources en vue de sécuriser les armes légères détenues par l'armée et la police. Ces deux Etats considèrent les programmes de désarmement et de destruction d'armes comme étant des conditions préalables essentielles à la paix, à la sécurité humaine et au développement.

Encadré 9.3 A la fin des hostilités: la remise en circulation des armes restantes

Après un conflit, les anciens combattants vendent habituellement leurs armes au marché noir, qui les transfère ensuite vers le centre de demande suivant. Ce phénomène se manifeste particulièrement dans les trois îles voisines les plus proches de la région: les Îles Salomon, l'île de Bougainville et la Papouasie-Nouvelle-Guinée continentale.

Les dirigeants des communautés insulaires de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée ont rapporté que, dès la réouverture des voies de communication après le conflit, les habitants de la PNG continentale ont commencé à se rendre à Buka pour acheter des armes à feu. La valeur d'un fusil de guerre à chargement automatique s'élevait à l'époque à 250 USD, une somme qui valait le déplacement. La police et les douanes de Papouasie-Nouvelle-Guinée vérifiaient occasionnellement les bateaux, mais uniquement dans les ports. Plus bas dans l'île principale de Bougainville, des résidents de longue date qui collaborent étroitement avec les ex-combattants, ont signalé un «flux constant» d'armes en provenance de Buka, en particulier depuis le début de la période de consolidation de la paix en 2002 et de la période électorale. Les prix variaient entre 500 USD pour un fusil d'assaut M-16 à 2.500 USD pour une mitrailleuse M-60.

Des liens culturels étroits relient les populations de Bougainville et des Îles Salomon occidentales et il ne fait aucun doute qu'un certain trafic existe dans le mince détroit frontalier qui les sépare. Outre les mouvements connus des criminels armés, des caches d'armes de l'Armée révolutionnaire de Bougainville sont réputées encore exister dans certaines parties de Gizo et de la Province occidentale. Néanmoins, malgré quelques incidents isolés, peu d'éléments permettent de corroborer les allégations d'un trafic d'envergure. Les autorités à Honiara n'ont observé aucun «afflux nouveau ou inhabituel» d'armes à feu dans les Îles Salomon.



Source: Alpers et Twyford (2003, p. 26-7)

Nous avons jadis été capables d'attirer des touristes de tous les horizons du monde, des touristes en quête du paradis idéal dans le Pacifique – un peuple chaleureux, accueillant, des eaux bleues limpides, des plages immaculées, une richesse de coutumes et une culture que l'on ne trouvait nulle part ailleurs. Je crains toutefois que cette image ait été altérée par les récentes crises qui ont secoué notre région. Il ne serait pas surprenant que le monde perçoive notre région comme caractérisée par les coups d'Etat, l'effervescence, l'instabilité et l'anarchie générale.

(Monsieur Peter Kenilorea, Président, Peace Monitoring Council à Honiara, Iles Salomon, 2001)

LE COUT HUMAIN ASSOCIÉ À L'USAGE ABUSIF DES ARMES À FEU DANS TROIS COMMUNAUTÉS DU PACIFIQUE

Dans bon nombre de petits Etats insulaires du Pacifique, les processus de développement sont fragiles. Des Etats comme les Iles Salomon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui à l'instar du Cambodge et du Zimbabwe comptent parmi les pays les «moins développés» du monde, ne possèdent ni les ressources ni la capacité nécessaires pour assurer de façon adéquate des services élémentaires tels que les soins de santé ou l'éducation à leurs citoyens (PNUD, 2003). Lorsque l'inégalité, l'absence d'opportunités économiques et les anciennes querelles relatives à la terre et aux ressources incitent à la violence, la disponibilité des armes à feu rend le conflit plus meurtrier, plus long et plus difficile à résoudre¹³. Il est évident que les armes légères ne constituent pas à elles seules la cause de la faillite des Etats. Néanmoins, un accès immédiat aux armes légères peut amener rapidement des Etats affaiblis au bord de la faillite et déclencher des crises humanitaires et perturber le développement.

Les Fidji

La situation est déplorable – une situation à laquelle notre armée n'était pas formée. Je parle des luttes intestines. Ici, nous voyons nos propres soldats tuer à l'aveuglette, sans discernement... Lorsque nous voyons l'impact des balles, nous ne pouvons croire que cela se produit dans notre propre pays. C'est une chose que l'on s'attend à voir au Moyen-Orient ou ailleurs, mais en aucun cas dans son propre pays.

(Major Howard Politini, porte-parole des Forces militaires fidjiennes, 2000)

Aux Fidji, les anciennes inégalités sociales et les tensions ethniques ont créé une poudrière à laquelle la disponibilité soudaine des armes légères a mis le feu. L'élection en 1999 de Mahendra Chaudry, le premier Premier ministre indo-fidjien du pays, a rencontré une farouche opposition de la part de nombreux partisans de l'establishment indigène fidjien. Déjà déstabilisée par deux coups d'Etat en 1987 et par l'adoption d'une constitution explicitement multiraciale en 1997, l'opposition de plus en plus radicale a progressivement fomenté une insurrection.

Après deux manifestations violentes contre le nouveau gouvernement établi, un groupuscule d'hommes s'est équipé de fusils d'assaut Uzi et Galil subtilisés dans les arsenaux de l'Etat. Le 19 mai 2000, dirigé par l'homme d'affaires local George Speight, le groupe a ravagé les bâtiments du Parlement, où il a maintenu en otage le Premier ministre et la plupart du gouvernement fidjien élu pendant 56 jours. Cinq personnes ont perdu la vie.

Des émeutes et des pillages sans précédent ont éclaté aux Fidji, provoquant l'incendie d'une vingtaine de boutiques dans la seule capitale de Suva. Ces violences collectives généralisées, les enlèvements, les viols et incendies volontaires visaient les Indo-fidjiens. Plusieurs centaines d'entre eux ont fui leurs maisons, leurs fermes et leurs activités, certains pour ne jamais revenir. Des nationalistes ont pris le contrôle des lieux de villégiature, des bureaux de police et d'une base militaire, tandis que les coupures d'électricité et les barages routiers prolongés n'ont fait qu'approfondir le chaos. Ensuite, le 2 novembre, la Counter-Revolutionary Warfare Unit, «unité de guerre contre-révolutionnaire» de l'armée fidjienne – dont de

La disponibilité des armes à feu a rendu les conflits dans le Pacifique plus meurtriers, plus longs et plus difficiles à résoudre.

nombreux membres avaient été impliqués dans le coup d'Etat – a tenté d'assassiner le chef d'état-major. Huit soldats ont été tués et des dizaines d'autres, dont des civils, ont été blessés par des balles perdues.

Le coût économique de la violence armée aux Fidji a été considérable. Le secteur touristique, vital dans la région, s'est effondré (voir encadré 9.4), quoique brièvement, entraînant des licenciements massifs et une réduction du temps de travail dans la plupart des autres secteurs, de sorte que le taux de chômage a doublé pour atteindre 15%. Même 18 mois après le coup d'Etat, le gouvernement fidjien a estimé à 9.000 le nombre de suppressions d'emploi résultant de la crise. Par ailleurs, en mai 2002, plus de 11.500 personnes avaient quitté Fidji depuis le coup d'Etat (sur une population de 840.000 habitants). La grande majorité de ceux qui avaient définitivement quitté le pays étaient des Fidjiens de souche indienne (Gurdayal, 2002; *Port Vila Presse*, 2002).



George Speight se tient à côté des armes utilisées au cours du coup d'Etat de deux mois qu'il a dirigé à Suva, Fidji, en juillet 2000. Les armes ont été restituées au Grand conseil des chefs plus tard le même jour.

© AP/Rob Griffith

L'économie fidjienne a considérablement régressé après la crise, enregistrant une baisse généralisée en 2000 évaluée entre 2,8 et 4% du PNB¹⁴. Comme la crise persistait, les principaux pays donateurs, tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont introduit une série de sanctions. L'aide officielle fut réduite de 30% et la plupart des programmes humanitaires furent interrompus. A la demande des syndicats fidjiens, les syndicats australiens et néo-zélandais ont imposé des embargos temporaires sur le chargement et le déchargement de fret en provenance de et vers Fidji, engendrant des pertes pour une valeur approximative de 57 millions USD. La menace de sanctions commerciales supplémentaires a fait chuter la demande à l'exportation, ce qui a engendré une baisse des niveaux d'exportation de plus de 20% dans les trois mois qui ont suivi le coup d'Etat. Le financement des secteurs de la santé et de l'éducation s'est tari, entraînant la fermeture des écoles pour plusieurs mois. En 2000, le coût global du coup d'Etat armé a été estimé à 300 millions USD, soit plus d'un tiers du PNB (Alpers et Twyford, 2003, pp. 35-8). Malgré une baisse temporaire des revenus après le 11 septembre 2001, la reprise dans le secteur du tourisme et une croissance modeste des exportations ont toutefois caractérisé une croissance soutenue de l'économie fidjienne de 2000 à 2004 (ADB, 2003, p. 44).

Le coût économique de la violence armée aux Fidji fut considérable, entraînant l'effondrement du secteur du tourisme, essentiel pour le pays.

Encadré 9.4 Les effets de la violence armée sur l'industrie touristique des Fidji

Le tourisme représente pour les Fidji la principale source de devises étrangères. En 1999, cette industrie, qui emploie directement et indirectement plus de 45.000 personnes, a généré 250 millions USD, soit 30% du PNB. Cette année-là, 410.000 touristes ont envahi Fidji, soit une hausse de 10% par rapport à l'année précédente.

Après le coup d'Etat survenu en mai 2000, le pays a enregistré une baisse massive du nombre de visiteurs de toutes les origines. Au troisième trimestre 2000, le nombre de touristes a chuté de 62% pour atteindre à peine 45.000 personnes, contre 119.300 le même trimestre de 1999. Plus de 2.000 travailleurs dans les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie ont perdu leur emploi. Les pertes financières ont été évaluées à 500.000 USD par jour, soit 46 millions pour la période qu'a duré la crise. Deux ans plus tard, les chiffres de l'emploi dans l'industrie du logement touristique étaient encore inférieurs de 5,2 % au niveau d'avant le conflit. Néanmoins, en 2003, le nombre de touristes a franchi la barre des 430.800 personnes – plus que le niveau de 1999 – et devrait augmenter à 445.000 en 2004.

Sources: Alpers et Twyford (2003, p. 35-8); Gouvernement fidjien (2004)

Les Iles Salomon

... le problème est profondément ancré dans nos cœurs. Un nombre relativement faible d'hommes impose un nouveau mode d'action. L'arme et ce qu'elle représente – l'intimidation et le pouvoir – créent une société où la culture de la violence est loi.

(John Roughan, responsable des ONG aux Iles Salomon, 2001)

Dans les Iles Salomon, les quatre années de conflit armé et d'instabilité ont fait apparaître clairement l'étendue du sous-développement et ont rapidement détruit les acquis d'une décennie de progrès économiques et sociaux. L'ouverture des hostilités fut initiée en 1998 par des jeunes gens originaires de l'île principale de Guadalcanal qui, frustrés par l'incapacité des gouvernements successifs à résoudre les problèmes locaux, se sont armés de leurs propres fusils de chasse, d'armes à feu artisanales, de reliques de la Seconde Guerre mondiale et de munitions. Leurs frustrations portaient sur des litiges endémiques, latents, concernant l'occupation des terres de Guadalcanal par des colons de l'île de Malaita, aggravés par des incidents violents isolés perpétrés par des Malaitains contre la population de Guadalcanal.

Des groupuscules organisés d'habitants de Guadalcanal se sont mis à attaquer des foyers malaitains dans la capitale, Honiara et dans la périphérie. Fin 1998, une milice, forte de quelque 2.000 habitants de Guadalcanal, s'était constituée, appelée initialement Guadalcanal Revolutionary Army avant d'être rebaptisée ultérieurement Isatabu Freedom Movement (IFM). Mi-1999, plus de 50 personnes avaient été assassinées par des miliciens armés et près de 20.000 personnes, dont 13.000 Malaitains avaient fui Guadalcanal. Les Malaitains ont réagi en constituant la Malaita Eagle Force (MEF) qui, en janvier 2000, a dévalisé l'arsenal de la police d'Auki, augmentant sa puissance de feu de 34 fusils d'assaut militaires et de munitions. Fin 1999, l'IFM et la MEF s'affrontaient ouvertement. A la demande du gouvernement des Iles Salomon, le Secrétariat du Commonwealth a déployé un contingent de policiers de Fidji et de Vanuatu, une manœuvre qui échoua, tout comme d'autres tentatives visant à faciliter le processus de paix.

Le 5 juin 2000, la MEF s'associa à la police pour cambrioler l'arsenal de Rove à Honiara, subtilisant plus de 1.000 fusils d'assaut et mitrailleuses et exigeant la démission du Premier ministre. En août 2000, les deux factions ont convenu d'un cessez-le-feu et mi-octobre un accord de paix a été signé à Townsville, en Australie. L'Accord de paix de Townsville a mis en place une équipe internationale (International Peace Monitoring Team) et un conseil local de surveillance de la paix (Local Peace Monitoring Council) parallèlement à un programme de restitution des armes (voir ci-dessous).

Quatre années
de conflit armé
dans les Iles
Salomon ont détruit
les acquis d'une
décennie de
progrès
économiques
et sociaux.

La violence armée s'est poursuivie, faisant approximativement une centaine de morts en 2000 et 30 accidents mortels «post-conflit» imputables aux armes à feu pour le seul premier semestre de 2003 (Muggah et Alpers, 2003). Plusieurs autres victimes seraient décédées faute d'avoir pu accéder aux services élémentaires de soins de santé. La police s'est repliée ou a rejoint les rebelles, des villages ont été incendiés, la criminalité armée et les viols se sont généralisés et, dans un pays comptant 480.000 habitants, 40.000 à 50.000 résidents ont été contraints de quitter leur habitation. De ce nombre, 23.000 étaient des Malaitains qui ont fui Guadalcanal. La dislocation forcée des familles a laissé des cicatrices indélébiles au sein de la société traditionnelle rurale de l'île. Le nombre de foyers monoparentaux a augmenté considérablement et l'effondrement des structures sociales a annoncé la démotivation persistante de la jeunesse. On estime à une centaine le nombre d'enfants soldats qui se sont battus dans le cadre du conflit, tandis que de nombreux autres enfants ont été contraints d'abandonner leurs études.

Les ressources financières qui auraient été consacrées au développement en temps ordinaire ont en l'occurrence été affectées à l'aide d'urgence. La Nouvelle-Zélande a interrompu la grande majorité de ses programmes de développement, et au cours des deux années suivantes, a réaffecté 73% de son budget d'aide, soit 3,2 millions USD, à l'aide humanitaire et à la résolution du conflit. L'Australie a alloué des fonds supplémentaires aux Iles Salomon, augmentant son aide annuelle de 8,6 millions USD en moyenne au cours des six années précédentes à plus de 22 millions USD par an pour les trois années budgétaires qui ont suivi le coup d'Etat. L'Union européenne a toutefois suspendu le financement de l'aide au développement aux Salomon pour 1998/99, de l'ordre de 72 millions USD, pour plus de deux ans.

Le conflit armé et la mauvaise gestion des affaires publiques ont poussé à la ruine l'économie déjà fragile des Iles Salomon. La plupart des industries ont mis fin à leurs activités, engendrant une chute considérable des revenus à l'exportation et une baisse vertigineuse du PNB. A la fin de l'année 2001, les réserves extérieures brutes suffisaient à peine à couvrir un mois d'importations. Elles ont continué de chuter en 2002 au rythme de 10 millions USD par semaine. Le 15 février 2003, *The Economist* titrait: les Iles Salomon sont-elles «le premier Etat en faillite du Pacifique?».

The Economist
titrait: les Iles
Salomon sont-elles
«le premier Etat
en faillite du
Pacifique?»

L'île de Bougainville

Un jour, sans crier gare, [la Bougainville Revolutionary Army (BRA)] est entrée dans mon village en tirant des coups de feu à tort et à travers. C'était le chaos, un cauchemar. Les familles ont été séparées. Le lendemain, j'ai accouché prématurément avec l'aide d'un médecin local dans une banque abandonnée. Quelques minutes plus tard, au cours de cette même matinée, une femme enceinte est entrée – elle a eu moins de chance. Elle a succombé à une hémorragie. Son bébé a survécu. Après elle, une troisième femme enceinte a dû accoucher par césarienne. Son ventre a éclaté – elle est morte. Son bébé a survécu. Que pouvait faire le médecin sans équipement, ni médicaments? Il était désespéré. Dix jours plus tard, notre village a été complètement incendié et nous avons dû courir nous réfugier dans la jungle.

(Helen Hakena, militante pour la paix à Bougainville, Conférence des Nations unies sur les armes légères, New York, juillet 2001)

Les neuf années de crise qu'a connu Bougainville représentent le conflit le plus long et le plus dévastateur de la région du Pacifique depuis la Seconde Guerre mondiale. Les racines de la violence dans cette province insulaire montagneuse de Papouasie-Nouvelle-Guinée remontent à l'ère coloniale¹⁵. Les tensions entre la population indigène et le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée se sont intensifiées suite au développement par Rio Tinto des mines d'or et de cuivre de Panguna, sur l'île de Bougainville. De 1972 à 1989, la production minière représentait entre 40 et 50% des devises étrangères de Papouasie-Nouvelle-Guinée, mais n'a apporté que peu d'avantages visibles à la population locale. Des inégalités grandissantes, les dégâts environnementaux et les litiges relatifs aux indemnisations des propriétaires traditionnels ont semé les germes d'un conflit qui a finalement éclaté à la fin des années 80.

En novembre 1988, l'exploitation minière a cessé après une attaque coordonnée fomentée par les propriétaires armés. En juin 1989, le conflit avait dégénéré en une guerre entre la Papua New Guinea Defence Force (PNGDF) et la Bougainville Revolutionary Army (BRA) nouvellement constituée. Bien que la PNGDF ait été de loin la force la mieux équipée des deux, la BRA, armée des reliques de la Seconde Guerre mondiale, d'armes artisanales et d'armes à feu volées à la PNGDF, a imposé un cessez-le-feu en mars 1990. Pendant quatre ans, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a imposé un embargo total sur l'île.

Dès 1992, la PNGDF a progressivement reconquis certaines parties de la province, assistée en cela par les Bougainville Resistance Forces (BRF), des groupuscules locaux constitués en réaction aux violences parfois effrénées perpétrées par la BRA. Progressivement, le conflit sécessionniste a évolué en une guerre intestine nettement plus complexe. La plupart des factions s'opposaient les unes aux autres et des atrocités ont été commises dans chaque camp à l'aide d'armes légères.

Depuis 1990, plusieurs tentatives de négociation de la fin du conflit se sont avérées vaines. L'ironie veut que ce soit une initiative musclée du gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui a engagé des mercenaires anglais et sud-africains pour écraser la BRA et récupérer la mine,

qui, en 1997, a été le catalyseur du début du processus de paix. A la suite de ce scandale public, le Premier ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée de l'époque a été forcé de démissionner et les mercenaires de Sandline n'ont jamais atteint les rivages de Bougainville. Les solutions militaires avaient été fortement discréditées.

En octobre 1997, une trêve a été négociée à Burnham, Nouvelle-Zélande, et suivie d'un cessez-le-feu en 1998. Le déploiement d'un groupe, mené par la Nouvelle-Zélande, chargé veiller sur la trêve (Truce Monitoring Group) a été suivi par celui d'un groupe, mené par l'Australie, chargé de surveiller la paix (Peace Monitoring Group (PMG))¹⁶ approuvé par le Conseil de sécurité des Nations unies. L'Accord de paix de Bougainville, signé à Arawa en août 2001 entre le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, la BRA et les BRF, prévoyait une transition vers l'autonomie et un référendum sur l'indépendance à moyen terme, ainsi qu'un plan complexe de destruction des armes (Regan, 2002). En mars 2002, le Parlement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a préparé le terrain en vue d'une consultation populaire relative à l'autonomie de Bougainville. A la fin de l'année 2003, le Peace Monitoring Group et le groupe plus restreint de civils qui l'a remplacé s'étaient retirés de la province, tandis qu'une nouvelle constitution et des élections avaient été prévues pour 2004.

Tout au long de ces négociations, le désarmement a occupé le centre des préoccupations, l'indépendance éventuelle de l'île ayant été subordonnée de manière explicite à la destruction des armes légères (voir section suivante).

On admet communément que les neuf années qu'a duré le conflit de Bougainville ont causé entre 12.000 et 15.000 morts, bien qu'aucune méthodologie explicite n'ait été avancée pour cette estimation. La plupart des observateurs conviennent que plusieurs milliers de civils au moins ont été tués, ainsi que plusieurs centaines de membres de la PNGDF et un nombre similaire de combattants des deux groupes, la BRA et les BRF. Les quatre années de blocus imposées à Bougainville par le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée ont entraîné l'effondrement total du système des soins de santé et augmenté considérablement le nombre de victimes de guerre. Aucune mesure n'a été prise pour empêcher la malaria, la coqueluche et la malnutrition de se propager. La tuberculose et la lèpre ont refait leur apparition et la vaccination, les médicaments

Des atrocités ont été commises dans chaque camp à l'aide d'armes légères.

A Bougainville, les négociations de paix ont explicitement lié la destruction des armes à l'autonomie et à un référendum éventuel sur l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.



Un pistolet à la main, un major enjoint aux soldats de la PNGDF de ne pas participer aux manifestations contre le gouvernement organisées en mars 1997. La désillusion était à son comble après la révocation d'un commandant de l'armée qui avait demandé la démission du Premier ministre pour avoir engagé des mercenaires étrangers afin d'écraser la rébellion sécessionniste qui sévissait depuis neuf ans à Bougainville.

© Reuters

et les soins de santé étaient tout simplement inexistantes. Dans le centre et le sud de Bougainville, 100.000 personnes ont vécu sans pouvoir faire appel à un médecin entre 1992 et 1998.

Le conflit armé a contraint des milliers de civils à se réfugier dans la brousse, où ils ont été nombreux à se cacher pendant des mois, voire des années. D'autres ont été enfermés dans des «centres de soins» gérés par le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Mi-1995, quelque 64.000 habitants déplacés de Bougainville (sur une population de 160.000 personnes environ) ont trouvé refuge dans 39 de ces centres. Pas moins de 9.000 personnes se sont réfugiées dans les Iles Salomon voisines.

Pour de nombreuses familles de Bougainville, la guerre n'a jamais cessé. L'une des formes les plus répandues de violation des droits a été la violence basée sur la discrimination sexuelle. De nombreux cas de viols et d'abus sexuels ne sont dévoilés qu'aujourd'hui, à mesure que les femmes et les enfants signalent des événements longtemps refoulés par la peur.

Avant 1988, Bougainville présentait le niveau d'alphabétisation le plus élevé de la région du Pacifique. Le conflit armé a mis à mal le système scolaire primaire et secondaire le plus efficace de Papouasie-Nouvelle-Guinée, empêchant l'accès aux études à quelque 15.000 à 20.000 jeunes gens. Le rétablissement s'effectue lentement et les hommes jeunes en particulier éprouvent des difficultés à reprendre une vie normale, leur mémoire étant toujours imprégnée par les atrocités.

Les fonds alloués au processus de paix de Bougainville et à la destruction des armes qui y est associée, représentent les coûts d'opportunité pour les partenaires donateurs, qui dans d'autres circonstances, les auraient peut-être consacrés à l'aide au développement en cours. En 2001-2002, la Nouvelle-Zélande a affecté à la destruction des armes plus d'un cinquième de la totalité de son budget d'aide à Bougainville, soit 1,58 millions USD. Au cours des cinq années qui ont suivi le début des négociations de paix formelles mi-1997, l'Australie a consacré au soutien direct du processus de paix au moins 12,4 millions USD, soit plus de 15% de la totalité du budget alloué à Bougainville.

La destruction généralisée des infrastructures, l'effondrement des industries minières, du coprah et du cacao, ainsi que les années d'éducation perdues à Bougainville constituent une menace économique considérable à long terme pour une province qui était autrefois l'une des plus prospères du pays. Le gouvernement provincial de Bougainville manque aujourd'hui des ressources financières et humaines pour entreprendre bon nombre de ses fonctions principales. Tout au long de cette période, les observateurs, les

Les habitants de Bougainville considèrent la destruction des armes légères comme une étape essentielle pour renouer avec e développement, la santé, l'éducation et la prospérité.

Encadré 9.5 La violence armée et la criminalité en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Papouasie-Nouvelle-Guinée

L'**Australie** enregistre une baisse considérable du taux de mortalité par arme à feu depuis les années 80 (voir encadré 6.5). Sur les 299 morts par balles enregistrées en 2002 dans ce pays, 217 (73%) représentaient des suicides, 45 (15%) des homicides, 31 (10%) des accidents, et 6 (2%) des homicides commis par les forces de maintien de l'ordre (Bell, 2003).

Au cours des cinq années qui ont précédé juin 2001, les homicides commis à l'arme de poing ont augmenté de 13 à 50% en proportion des homicides par arme à feu.

La violence à l'arme de poing est devenue un problème sérieux dans certaines banlieues de Sydney et de Melbourne, intensifiant en conséquence la préoccupation de la population au vu du niveau de trafic d'armes illicites en Australie – en particulier le trafic des armes de poing utilisées dans 67% de l'ensemble des vols à main armée en 2001.

La **Nouvelle-Zélande** a enregistré 53 meurtres en 2000. Six de ces homicides ont été perpétrés à l'aide d'une arme à feu, dont un à l'arme de poing. Entre 1988 et 1998, 1.046 décès sont imputables aux armes, soit une moyenne de 95 par an. De ce chiffre, 76% représentaient des suicides, 13% des homicides et 7% des tirs accidentels. 1.657 vols avec violence ont été dénombrés entre 2000 et 2001, dont 164 impliquaient des armes à feu. La Nouvelle-Zélande, comme l'Australie, enregistre des niveaux modérés de violence armée par tête d'habitant en comparaison des normes mondiales.

En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, bien que les chiffres soient rares et peu fiables, chacun s'accorde à dire que la violence due aux armes à feu a atteint des proportions épidémiques. Dans les régions montagneuses rurales, où les fusils remplacent rapidement les armes traditionnelles, les conflits tribaux font en moyenne 200 victimes par an. Une étude des Nations unies réalisées dans trois grandes villes, Port Moresby, Lae et Goroka, fait état de niveaux de criminalité violente deux fois plus importants qu'à Johannesburg et Rio de Janeiro.

Source: Alpers et Twyford (2003, p. 25-6)

organismes donateurs, les gouvernements et de nombreux habitants de Bougainville ont considéré le désarmement et la destruction des armes légères comme des étapes essentielles et urgentes pour renouer avec le développement, la santé, l'éducation et la prospérité.

LE DÉSARMEMENT À LA MODE DU PACIFIQUE: LES EXEMPLES DE L'ÎLE DE BOUGAINVILLE ET DES ÎLES SALOMON

A Bougainville et dans les Iles Salomon, le désarmement a été considéré comme le pilier essentiel d'une stabilité durable. Sans une élimination totale des armes légères, les problèmes relatifs à la loi et à l'ordre auraient persisté et la menace d'une violence armée aurait mis en péril toute restauration de la paix.

Il n'existe pas deux conflits semblables, pas plus qu'ils ne sont résolus exactement de la même manière. A Bougainville, la guérilla a été longue et sa résolution a requis l'intervention d'une grande variété d'acteurs. En l'occurrence, les aspirations à l'autonomie politique et à une indépendance éventuelle ont été subordonnées à un «programme de destruction des armes» complexe et comprenant trois étapes.

Le conflit des Iles Salomon a été plus aigu que les autres, ses atrocités en fin de compte plus criminelles que politiques, de sorte que l'anarchie alimentée par les armes n'a pu être résolue que par la chute du gouvernement et une intervention extérieure sans précédent. Avant cela, les processus de paix se focalisaient presque exclusivement sur l'élimination des armes, sans doute au détriment d'une résolution plus large du conflit, de la réforme judiciaire et législative, de l'éradication de la corruption et d'une plus grande intégration du processus de consolidation de la paix.

Dans cette partie, nous examinerons les problèmes et les défis rencontrés dans deux processus de désarmement très différents. Les populations impliquées restent toutefois, en termes de culture et d'ethnies, des habitants des Iles Salomon du Nord et du Sud. Leur pays, scindé en deux, avait été annexé en 1899 par l'Allemagne. Plus récemment, les Iles Salomon du Nord (Bougainville) ont été déclarées province de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Leurs expériences différentes illustrent le désarmement à la mode du Pacifique.

Bougainville: remettre de l'ordre dans la maison

Après dix années de guerre, les armes ont parlé trop longtemps... Pour obtenir ce que nous voulons, nous devons rendre nos armes. Demain, nous serons libres; le pays sera libre. Nous aurons remis de l'ordre dans la maison.

(Komoiki, ancien combattant de Bougainville; PNUD, 2002)

L'élimination
des armes
est à présent
inextricablement
liée aux aspirations
d'autonomie
politique et
d'indépendance.

A Bougainville, après l'élaboration d'un ordre du jour pour des négociations de paix réussies à la mi-1997, l'élimination des armes a été l'une des questions les plus sensibles qu'il restait à aborder. En raison de la méfiance présente entre les factions combattantes et de la crainte permanente qu'inspirait la PNGDF, le sujet du désarmement est resté en suspens jusqu'en janvier 2001, date à laquelle les chefs des factions ont rencontré le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée pour définir une série de principes en vue d'organiser un référendum sur le statut politique de Bougainville. La destruction des armes a alors pris le devant de la scène. En août 2001, l'Accord de paix de Bougainville prévoyait une transition vers l'autonomie et, à moyen terme, un référendum sur l'indépendance, tous deux subordonnés à un processus complexe d'élimination des armes (voir encadré 9.6). Le plan de désarmement en trois étapes a été lancé en décembre 2001 avant d'être progressivement mis en œuvre dans l'ensemble de l'île.

En mars 2002, le Parlement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a voté à l'unanimité une série d'amendements constitutionnels afin d'instituer l'Accord de paix de Bougainville. Dans les mois qui ont précédé le vote, les anciens combattants ont réalisé des progrès considérables en matière de désarmement, conscients que le vote de la loi dépendait d'un progrès visible dans le domaine de la collecte des armes. Fin octobre

2002, malgré des progrès variables selon le moment et le lieu, 1.639 armes avaient été restituées, dont 304 armes de «forte puissance»¹⁷, 284 armes de tir sportif, 892 armes artisanales et 159 reliques de la Seconde Guerre mondiale.

Encadré 9.6 De l'élimination des armes à l'indépendance: un plan de liquidation des armes en trois étapes

Première étape: les armes légères sont restituées aux chefs de factions régionaux afin d'être entreposées dans des conteneurs portables. Les conteneurs sont ensuite publiquement scellés par les représentants de la Mission d'observation des Nations unies à Bougainville (MONUB).

Deuxième étape: les commandants en chef de chaque faction acheminent les armes vers des conteneurs plus importants, sécurisés, dans des lieux centralisés. En conséquence de l'adoption des amendements apportés à la Constitution de Papouasie-Nouvelle-Guinée, les armes seront protégées par deux serrures: une des clés sera détenue par un commandant, l'autre par la MONUB. Cette étape s'achèvera dès l'entrée en vigueur des amendements constitutionnels, lorsque la MONUB se sera assurée qu'un nombre suffisant d'armes a été collecté et entreposé en toute sécurité. Ensuite, seulement, les préparatifs pour les premières élections autonomes pourront débiter.

Troisième étape: les négociations relatives à l'élimination finale des armes se tiendront dans les quatre mois et demi qui suivent l'entrée en vigueur de la législation relative à l'autonomie. En l'absence de décision, la BRA, les BRF et le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée pourront décider si le nombre d'armes collecté est suffisant pour autoriser l'organisation d'élections. La MONUB pourra également être appelée à déterminer si le nombre d'armes collecté est suffisant pour organiser des élections libres et impartiales, une décision qui liera toutes les parties. Cette décision prise, un referendum sur l'indépendance de Bougainville devra avoir lieu au plus tôt dans les dix années et au plus tard dans les quinze années qui suivent les premières élections autonomes.

L'évolution la plus positive de la seconde moitié de 2002 a été la transition généralisée des dix districts de Bougainville de la première à la seconde étape. Néanmoins, l'initiative de destruction des armes s'est heurtée à plusieurs problèmes immédiats, dont le vol de centaines d'armes à feu des conteneurs de la seconde étape, les questions d'amnistie et de grâce pour les anciens combattants, l'incertitude politique lors des élections nationales organisées en PNG en 2002, les indemnités compensatoires relatives à la crise, la non-participation de certaines factions et les complications relatives à la détention d'armes à titre individuel par opposition à la détention collective. A différents stades du processus de négociation, les conteneurs d'armes ont fait l'objet de menaces.

Les donateurs et les groupes de la société civile avaient également émis des réserves. Les ex-combattants et leurs groupes s'étaient arrogés une position redoutable au sein du processus, bloquant parfois simultanément le désarmement et la réhabilitation. Des segments importants de la communauté étaient exclus, plus particulièrement les femmes. Toutefois, la principale inquiétude des donateurs portait sur leur «stratégie de sortie» – ou sur son absence. Certains craignaient que le processus de paix soit devenu tellement confortable que peu de choses motiveraient son aboutissement.

Mi-2002, le financement de l'élimination des armes s'était considérablement amoindri, suscitant les frustrations relatives à l'affectation des fonds initiaux. Vu l'incertitude entourant les négociations politiques, les donateurs se sont montrés réticents à participer à la seconde étape. Toutefois, malgré le nombre de revers, la dynamique de la suppression des armes s'est maintenue.

Après la vérification de la seconde étape par les Nations unies en août 2003, les amendements constitutionnels instituant l'accord de paix ont pris force de loi en Papouasie-Nouvelle-Guinée. En octobre de la même année, le nombre total d'armes entreposées dans les conteneurs dépassait la barre des 1.900. En décembre 2003, les parties se sont réunies pour négocier la troisième étape et ont convenu que les armes seraient vouées finalement à la destruction. Début 2003, près d'un tiers des armes à feu collectées avaient été détruites en présence des observateurs de l'ONU. Bougainville «remettait de l'ordre dans sa maison».

Certains craignaient que le processus de paix soit devenu tellement confortable que peu de choses motiveraient son aboutissement.

Les Îles Salomon: le déclin armé d'une société

De nombreux militants et villages répugnaient à restituer les armes de crainte d'être attaqués alors qu'ils seraient sans défense. L'autre raison était le sens de l'équité. Chaque côté voulait savoir ce que l'autre rendait. Lorsqu'une partie savait ce que l'autre possédait, et ce qui était ou non restitué, alors elle pouvait évaluer la menace pour son village ou sa région.

(RNZAF – Flt.-Sgt John Phillips, ancien armurier de l'IPMT, juin 2002)

Après plusieurs tentatives manquées, la paix – ou du moins la fin des hostilités ouvertes – s'est finalement instaurée aux Iles Salomon et l'Accord de paix de Townsville (APT) a été signé en octobre 2000. L'accord en neuf volets couvrait un large spectre de questions¹⁸, dont deux clauses d'amnistie. Une première *amnistie en échange des armes* prévoyait que toutes les armes et munitions utilisées au cours du conflit devaient être restituées aux commandants respectifs dans les 30 jours. En échange, les anciens miliciens et la police se verraient exemptés de poursuites concernant le vol ou la détention illégale d'armes à feu. Dans l'hypothèse d'une restitution totale des armes, les personnes concernées pourraient ensuite prétendre à une *amnistie générale* relative aux actes illicites commis dans le cadre du conflit.

Pour faciliter le processus de paix et de désarmement, une équipe internationale de surveillance de la paix (International Peace Monitoring Team (IPMT))¹⁹ a été mise en place, de même qu'un conseil local (Local Peace Monitoring Council (LPMC)). L'IPMT avait pour tâche d'aider à rétablir la confiance, d'accueillir et de superviser ceux qui restituent les armes, d'établir un inventaire des armes ainsi que de contrôler et de signaler les violations de l'APT. Le PMC assurait l'autorité locale, travaillait en étroite collaboration avec les communautés de Guadalcanal et de Malaita et menait une campagne médiatique vigoureuse pour encourager les miliciens à respecter les termes de l'APT.

Quant aux observateurs de la paix à Bougainville, ni l'IPMT ni le PMC ne disposaient d'une autorité coercitive, préférant s'attacher à rétablir la confiance de la communauté afin de protéger les armes. Les relations avec les Frères et les Sœurs mélanésien anglicans, qui jouissaient d'une certaine influence, ont revêtu une importance capitale dans la négociation avec les rebelles sur la restitution des armes.

Les premiers stades de l'initiative de désarmement se sont avérés prometteurs. En juin 2001, près de neuf mois après la signature de l'APT, plus de 1.000 armes à feu et 3.600 cartouches avaient été restituées, dont 141 armes de guerre, 62 armes commerciales et 831 armes artisanales. Comme il fallait s'y attendre, la plupart des armes à feu d'origine policière provenaient de la MEF, Malaita a restitué les armes de guerre tandis que les anciens combattants de Guadalcanal ont principalement rendu des armes artisanales. Toutefois, dès juillet 2001, le nombre décroissant des armes restituées a suscité de l'inquiétude. Les autorités savaient que 500 à 600 armes de police de forte puissance étaient toujours en circulation, même si elles restaient introuvables.

Différents obstacles empêchaient le désarmement complet des ex-combattants. L'insécurité persistante, aggravée par la criminalité armée, les questions relatives aux indemnités compensatoires, la baisse de moral des forces de police ainsi que l'incertitude associée à l'amnistie ont eu un effet dissuasif. De nombreux ex-combattants, en particulier les groupes d'habitants de Guadalcanal à Honiara et les villageois des régions rurales de Malaita, craignaient des représailles s'ils rendaient les armes. Comme à Bougainville, l'arme à feu d'un homme représentait parfois la source la plus convaincante, voire peut-être unique, de sa puissance sociale et économique. Vu que le gouvernement des Iles Salomon cherchait à apaiser les hommes armés par des «indemnités de désarmement» se rapprochant étrangement de la corruption, ceux qui détenaient des armes ont augmenté sans cesse leurs exigences en matière d'incitations financières.

Le découragement s'est finalement répandu au sein des forces de police. Bon nombre d'officiers supérieurs ont refusé de rendre leurs armes ou ont été graciés en vertu des clauses de l'APT, malgré leur rôle dans les violations des droits de l'homme. Le recrutement par le gouvernement des Iles Salomon de centaines d'ex-miliciens comme «agents de police spéciaux» a créé une nouvelle vague de problèmes. Avant le coup d'Etat, on ne comptait que quelque 200 policiers de village non armés. Dans la seconde moitié de 2001,

L'arme à feu d'un homme représente parfois la source la plus convaincante, voire peut-être unique, de sa puissance sociale et économique.

le nombre d'agents spéciaux non formés, nouvellement équipés d'armes de police, dont beaucoup présentaient un casier judiciaire, avait atteint 2.000 personnes. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le gouvernement des Iles Salomon ont progressivement réduit leur nombre en 2002, mais les agents spéciaux ont continué à générer des désordres, utilisant parfois les armes pour exiger leur solde directement au Trésor. Une tentative vaine de démobilisation et de réintégration avait eu l'effet complètement inverse, laissant les forces de police dans une situation plus pénible que jamais.

Malgré ces problèmes, au début de l'année 2002, le soutien communautaire en faveur du désarmement a créé une nouvelle dynamique. Près de 10.000 personnes ont participé à un «Wokabaot for Pis» (Walkabout for Peace – marche pour la paix) organisé par les groupes de la société civile à Honiara. Epaulés par une vigoureuse campagne radiophonique et médiatique, le Local Peace Monitoring Council et le gouvernement des Iles Salomon ont lancé une nouvelle initiative pour récupérer les armes légères, les munitions, les explosifs et le matériel volés. Plus important encore, les officiers supérieurs de la police ont apporté un soutien inconditionnel à la revitalisation des forces de police et à la campagne de restitution des armes. Deux semaines après l'expiration de l'amnistie, les conteneurs de l'IPMT comptabilisaient 2.043 armes. En juin 2002, l'IPMT immergea des centaines d'armes dans les eaux du Détroit judicieusement appelé «Iron Botton Sound» (littéralement: fond de ferraille) au large des côtes d'Honiara sous l'œil vigilant des Frères mélanésiens et les applaudissements des habitants des Iles Salomon.

Entre-temps, les tentatives épisodiques de désarmement étaient devenues sans objet du fait de l'effondrement du pays. Le 18 juillet 2003, le parlement des Iles Salomon, embourbé dans une crise économique et sociale à laquelle il avait largement contribué, et qui ne pouvait être ignorée plus longtemps, a voté à l'unanimité une demande d'intervention étrangère. Une semaine plus tard, la mission d'assistance régionale Regional Assistance Mission to Solomon Islands (RAMSI) débarquait à Honiara le premier contingent de 2.250 militaires, policiers et civils en provenance d'Australie, de Nouvelle-Zélande, des Fidji, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Tonga, Samoa et des autres pays voisins. Leur première mission consistait à récupérer et à détruire les armes légères.

Il arrivait que les «agents spéciaux» de la police utilisent les armes pour réclamer leur solde directement au Trésor des Iles Salomon.



© AP/Jim Baynes, Pool

Un soldat australien de la mission d'assistance régionale met en pièce une douzaine de fusils restitués par les rebelles à Avu Avu, aux Iles Salomon, en août 2003.

L'usage abusif des armes à feu a été identifié depuis longtemps comme le premier obstacle au redressement de la situation dans les Iles Salomon de sorte que le désarmement n'a fait l'objet d'aucune opposition.

Lors du grand débat et des préparatifs internationaux qui ont entouré la première intervention sollicitée dans le Pacifique, la priorité absolue des gouvernements, de la force d'intervention, des organes de développement et des médias fut donnée à la campagne de collecte et de destruction des armes à feu et des munitions. La prolifération et l'usage abusif des armes à feu ont été identifiés depuis longtemps comme le premier obstacle au redressement de la situation dans les Iles Salomon de sorte que le désarmement n'a fait l'objet d'aucune contestation.

Cinq jours après leur arrivée, les forces multinationales de la RAMSI ont déclaré une amnistie nationale en échange des armes, suivie par l'application stricte de l'interdiction de détenir des armes individuelles. L'évaluation la plus récente des armes légères restant dans les Iles Salomon faisait état du chiffre élevé de 3.520 armes à feu illicites disparues (Muggah et Alpers, 2003). Cinq mois plus tard, en janvier 2004, la campagne de restitution des armes organisée par la RAMSI avait collecté 3.713 armes légères, dont 386 avaient été volées trois ans auparavant dans les arsenaux de la police (RAMSI, 2004). Cette campagne a porté à 6.000 le nombre total d'armes restituées depuis novembre 2000. Leur destruction a rapidement suivi, sans exception.

Au début de l'année 2004, malgré les résultats remarquables produits par une intervention rapide, doublée d'une bonne volonté générale de la part de la communauté, pas moins de 240 fusils d'assaut et mitrailleuses modernes volés n'avaient toujours pas été retrouvés aux Iles Salomon.

LA LÉGISLATION NATIONALE ET RÉGIONALE SUR LE CONTRÔLE DES ARMES LÉGÈRES

Une législation globale sur les armes à feu, bien qu'insuffisante en soi, constitue le fondement d'un contrôle efficace sur les armes légères au niveau national et régional. Des règles strictes en matière de détention et d'usage des armes, un accès limité aux munitions, des vérifications minutieuses du profil des demandeurs de permis ainsi qu'une mise à jour régulière des registres d'armes à feu représentent précisément quelques-uns des aspects de cette législation qui sous-tendent la sécurité nationale et contribuent à un maintien de l'ordre efficace.

Les nombreuses incohérences parmi les lois relatives aux armes légères dans la région du Pacifique laissent la porte ouverte au trafic d'armes.

A l'instar de la plus grande partie de la criminalité transnationale, le trafic des armes légères illicites repose sur la capacité d'exploiter les différences entre les juridictions et les lacunes qu'elles présentent. Les pays visant à lutter contre la prolifération des armes légères doivent donc non seulement s'attacher à améliorer les législations locales et nationales mais aussi harmoniser les aspects essentiels des législations sur les armes légères en vigueur dans les différents Etats. Il importe en particulier d'uniformiser les lois sur l'importation et l'exportation ainsi que les sanctions liées au trafic illégal, notamment les règles communes sur le marquage, le traçage et l'enregistrement des armes et des munitions.

Les nombreuses incohérences des lois relatives aux armes légères dans la région du Pacifique laissent la porte ouverte au trafic d'armes dans la région. Les lacunes et les attitudes permissives à l'égard des armes légères encouragent les trafiquants d'armes à cibler les pays qui offrent un point d'entrée facile permettant l'accès à l'ensemble d'une région. Les grandes disparités dans les législations ont créé des brèches dans la région du Pacifique que les trafiquants ne manqueront pas d'exploiter.

La réglementation nationale sur les armes à feu

Six Etats du Pacifique ont soit interdit totalement, soit suspendu pour une durée indéterminée la détention des armes à feu à titre privé. Les règles relatives à la détention d'armes par des civils varient considérablement, depuis les interdictions catégoriques à Nauru, Palau, et dans les Iles Marshall à la suspension de la détention d'armes à titre privé dans les Iles Salomon et aux Fidji, en passant par un moratoire sur l'octroi de licences en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à des systèmes d'enregistrement à plusieurs niveaux en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Sur les 20 pays analysés²⁰, 15 interdisent la détention d'armes de poing à titre privé (pistolets et revolvers), les autres n'autorisant la détention agréée d'armes de poing que dans des cas exceptionnels. Les armes semi-automatiques font généralement l'objet de réglementations plus sévères, interdisant totalement de nombreux modèles. L'Australie notamment a pris récemment des initiatives radicales afin de réduire l'arsenal civil d'armes d'épaule semi-automatiques et des armes de poing à canon court (voir CRIMINALITE).

La détention d'armes à feu automatiques (mitrailleuses et mitraillettes) par des civils est soit interdite, soit restreinte aux quelques milliers de collectionneurs d'armes agréés, comme en Australie et en Nouvelle-Zélande.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui représentent les deux seules nations hautement industrialisées du Pacifique et recensent ensemble 75% de la population de la région, ont davantage de moyens pour organiser des réformes législatives. Leur politique étrangère permet également à ces pays de jouer un rôle prépondérant dans l'évolution des politiques sur les armes légères dans le Pacifique. A titre d'exemple, l'Australie a donné le ton en durcissant considérablement ses propres lois sur les armes dès 1996. Bien que la Nouvelle-Zélande encourage ses voisins insulaires à réduire la prolifération des armes légères et soutienne leurs efforts, les lois nationales de ce pays restent, d'une manière générale, les plus permissives du Pacifique. Avec le taux de détention d'armes par tête d'habitant le plus élevé de la région, la Nouvelle-Zélande représente néanmoins le seul Etat du Pacifique à ne plus exiger l'enregistrement de la plupart des armes à feu. A cet égard, la Nouvelle-Zélande constitue quasi le seul exemple, avec les Etats-Unis, parmi les pays industrialisés.

Bien que les gouvernements se soient engagés au niveau régional à régler les problèmes liés aux armes légères dans la région du Pacifique par le biais du *Plan-cadre de Nadi* (voir encadré 9.7), il subsiste des lacunes flagrantes dans les législations nationales sur les armes à feu. A quelques exceptions près, telles que la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu, les petits Etats n'ont pas modifié radicalement leur législation sur les armes à feu depuis leur indépendance. Les lois existantes sur les armes tendent à traduire le style législatif et les attitudes à l'égard du contrôle des armes à feu préconisés par les anciennes administrations coloniales – tels qu'on les concevait en Europe au début des années 1900 (voir encadré 9.8).

Quinze Etats sur vingt dans la région du Pacifique interdisent la détention d'armes de poing à titre privé. Seuls deux Etats autorisent la détention d'armes à feu à titre privé à des fins de légitime défense.

Encadré 9.7 Le Plan-cadre de Nadi: une approche régionale de la maîtrise des armements

Conscients que les contrôles nationaux et régionaux complètent de manière fondamentale tout effort international visant à réduire le commerce illicite des armes à feu, les 16 Etats membres du Forum des Iles du Pacifique s'efforcent depuis 1996 d'élaborer une approche régionale commune de la maîtrise des armes légères. En mars 2000, ces efforts ont donné naissance au *Plan-cadre de Nadi* (SPCPC et OCO, 2000) qui vise à promouvoir la coopération transfrontalière et à harmoniser la législation au sein de la région. Le *Plan-cadre de Nadi* repose sur deux idées fondamentales: la détention et l'usage des armes à feu, des munitions ou de tout autre matériel assimilé ainsi que des armes interdites est un privilège subordonné à la nécessité primordiale d'assurer la sécurité publique; la sécurité publique peut être améliorée en imposant des contrôles harmonisés sur les importations, la détention et l'usage de ces armes.

Pour atteindre ces objectifs, le *Plan-cadre de Nadi* et son projet de législation prévoient que les candidats individuels à un permis apportent la preuve d'une «raison fondée» de détenir des armes. Il recommande également des contrôles stricts sur les importations, la détention et l'usage des armes. Si ces contrôles étaient appliqués de façon uniforme, ils amélioreraient considérablement les lois sur les armes à feu en vigueur dans de nombreux pays et exerceraient un effet dissuasif régional sur les trafiquants d'armes légères. En août 2003, les 16 Etats membres du Forum des Iles du Pacifique ont accepté, à l'unanimité, de prendre en compte le projet de loi pour le Pacifique prévu par le *Plan-cadre de Nadi*.

Les principes communs des lois sur les armes dans la région du Pacifique

L'octroi d'un permis aux détenteurs d'armes, comme dans la plupart des pays, représente la première mesure de sécurité publique régissant les armes à feu dans le Pacifique. Les conditions nécessaires à l'obtention d'un permis de détention d'arme varient en fonction du type d'arme concerné et des «raisons fondées» requises. La formation à la manipulation des armes et des conditions de stockage sécurisé sont inhérentes à plusieurs procédures d'octroi d'un permis.

La plupart des petits Etats insulaires du Pacifique restreignent sévèrement les permis de détention d'arme à feu, quel que soit le type d'arme ou de calibre, n'autorisant qu'une gamme limitée d'usages. Eu égard aux modes de vie de subsistance toujours pratiqués par de nombreux citoyens du Pacifique, les motivations véritables de la détention d'armes comprennent souvent la chasse, l'élevage et la lutte contre les animaux nuisibles. Seuls la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Territoires français d'Outre-mer autorisent la détention d'armes par des personnes privées à des fins de légitime défense.

En Nouvelle-Zélande, la police interroge le conjoint de tout candidat au permis de détention d'arme.

L'enquête de mœurs à laquelle sont soumis les candidats au permis s'appuie sur des critères largement différents qui sont rarement spécifiés par la loi. La police tente de découvrir les antécédents violents, criminels ou psychiatriques le cas échéant, et demande souvent des certificats de bonne vie et mœurs. En Nouvelle-Zélande, le conjoint ou le partenaire actuel ou le plus récent du candidat doit répondre de lui.

L'enregistrement des armes à feu représente le second pilier d'un contrôle basé sur l'information, permettant aux autorités du maintien de l'ordre de retracer le flux des armes légères dans et entre les pays. Parmi les pays du Pacifique qui autorisent la détention d'armes à feu par les civils, l'Australie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji, les Iles Cook, les Etats fédérés de Micronésie, Kiribati, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu tiennent des registres complets sur les armes à feu, comme le prévoit la loi. Des registres sur les armes à feu sont également tenus à Niue, dans les Samoa américaines et aux Iles Salomon, bien qu'ils ne soient pas requis expressément par la loi. Dans les Territoires français d'Outre-mer, les revendeurs d'armes sont tenus d'informer la police chaque mois de tout transfert d'armes à feu. La Nouvelle-Zélande est le seul Etat du Pacifique à ne prévoir aucun enregistrement détaillé des armes à feu.

L'accès aux munitions est contrôlé dans la plupart des juridictions du Pacifique, où les détenteurs d'armes ne peuvent obtenir légalement et posséder des munitions que pour le type spécifique d'armes à feu pour lequel ils disposent d'un permis. Seuls la Nouvelle-Zélande, les Iles Cook et l'Etat australien du Queensland n'imposent pas cette exigence. La plupart des juridictions prévoient également un plafond légal à la quantité de munition susceptible d'être achetée durant la période de validité du permis de détention d'armes à feu.

Les procédures de marquage et d'identification constituent également un aspect essentiel d'une gestion efficace des armes à feu, permettant un enregistrement précis, l'amélioration de la sécurité des stocks et le renforcement des capacités de la police à retracer le parcours des armes disparues. Bien que de nombreux Etats prévoient des dispositions autorisant (à défaut d'exiger) le marquage des armes à feu individuelles en l'absence d'un numéro de série, seules les lois des Etats fédérés de Micronésie, des Samoa américaines, des Territoires français d'Outre-mer et des Iles Salomon imposent l'enregistrement d'un numéro de série ou d'un signe d'identification.

Encadré 9.8 Les origines de la législation sur les armes à feu dans la région du Pacifique

Les dispositions législatives en place au moment de l'indépendance ou de la transition vers l'autonomie ont déterminé dans une large mesure le caractère des lois sur les armes à feu appliquées actuellement dans la plupart des Etats insulaires du Pacifique.

Les anciens protectorats anglais, tels que Fidji, Kiribati, les Iles Salomon et Tuvalu, partagent une législation sur les armes légères quasi identique, copiée sur le modèle britannique. Trois pays entretenant des liens coloniaux directs avec la Nouvelle-Zélande, à savoir les Iles Cook, Niue et Samoa – affichent une grande variété de libellés, de structures et de contenu dans leurs lois sur les armes, reflétant peut-être un style d'administration coloniale plus laxiste. Plusieurs anciens territoires placés sous la tutelle des Etats-Unis – dont les Etats fédérés de Micronésie, la République de Palau et la République des Iles Marshall – présentent une législation sur le contrôle des armes quasi identique. Les Samoa américaines, qui font toujours partie du territoire des Etats-Unis, semblent avoir développé des lois qui leur sont spécifiques. Toutes ont opté pour des contrôles nettement plus sévères que ne le toléreraient les Etats-Unis.

Les territoires français du Pacifique que sont la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna ont modifié leurs lois sur les armes basées sur une législation française complexe datant de la Seconde Guerre mondiale.

La législation sur les armes légères dans les anciennes colonies britanniques d'Australie et de Nouvelle-Zélande, calquée initialement sur le modèle britannique, a évolué considérablement au cours des dernières décennies. Si l'une couvre l'ensemble de la Nouvelle-Zélande, il n'existe aucune législation nationale uniforme sur les armes à feu en Australie. La loi fédérale australienne contrôle les importations, mais chaque Etat et territoire applique une législation distincte en ce qui concerne la détention et l'usage des armes à feu par les civils. La plupart des réformes progressistes en Australie ont été initiées au niveau fédéral, essentiellement en négociant une harmonisation entre les Etats.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu disposent de lois sur les armes légères qui comptent parmi les plus exhaustives de la région du Pacifique. La première, qui a obtenu son indépendance vis-à-vis de l'Australie en 1975 et la seconde, administrée conjointement par les Anglais et les Français jusqu'en 1980, sont pratiquement les seuls exemples de pays en voie de développement du Pacifique qui ont révisé en profondeur et modifié leur législation ces dernières années.

Le petit Etat de Nauru (qui compte 12.000 habitants) présente peut-être la législation sur les armes légères la plus singulière de la région. Ancien protectorat britannique administré par l'Australie, son Arrêté sur l'interdiction des armes et de l'opium (Arms and Opium Prohibition Ordinance) (1936-1967) interdit aux « indigènes et aux Chinois » de détenir des armes à feu et n'a manifestement pas été revu depuis l'indépendance du pays en 1968.

La *production et le commerce* des armes sont contrôlés, bien que la rigueur de ces contrôles varie d'un pays à l'autre. Les législations du Pacifique régissent généralement aussi l'ensemble des transferts non commerciaux d'armes à feu – les ventes privées, les échanges et même les prêts. En Australie, les transferts d'armes à feu destinées aux particuliers ne peuvent être effectués que par des revendeurs d'armes agréés ou par la police; à Vanuatu ou Tuvalu, les transferts ne font l'objet d'aucune disposition légale, tandis que la Nouvelle-Zélande n'exige aucun enregistrement de la plupart des transferts d'armes.

Dans de nombreux autres petits Etats, les contrôles sur la production représentent une formalité parant à l'éventualité peu probable d'une production massive légale d'armes à l'intérieur de leurs frontières. La production sous licence n'est autorisée qu'en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans les Etats fédérés de Micronésie, à Samoa et à Vanuatu. Parmi ces Etats, seule l'Australie est capable de produire massivement des armes légères, quelles que soient les quantités (PRODUCTEURS).

Les *contrôles à l'importation et à l'exportation* sont loin d'être uniformes dans la région du Pacifique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande constituant les exemples des régimes les plus rigoureux. La plupart des autres Etats du Pacifique n'exercent que des contrôles rudimentaires sur les importations et exportations et nombreux sont ceux qui ne prévoient même aucun contrôle. Plusieurs Etats imposent certaines restrictions des importations, mais aucune sur les exportations. Il s'agit là d'un des domaines-clés où l'harmonisation apparaît comme essentielle pour dissuader de manière uniforme le trafic dans la région.

Les *procédures de sanction* offrent un mécanisme législatif essentiel destiné à prévenir la prolifération des armes légères. Ici également, on relève des incohérences considérables dans la région du Pacifique, de nombreuses sanctions étant trop légères pour produire un effet dissuasif sérieux.

La *collecte et la destruction des armes* peuvent réduire le nombre total d'armes en circulation et sont destinées à améliorer la sécurité des civils en général. Les législations de nombreux pays de la région du Pacifique prévoient la «restitution» obligatoire des armes, avec ou sans indemnisation. Les lois sur les armes légères en vigueur à Fidji, Kiribati, aux Iles Salomon, à Tonga, Tuvalu et Vanuatu prévoient la possibilité pour le ministre responsable de déclarer une zone interdite et d'ordonner la restitution de certaines, voire de toutes les armes et munitions se trouvant dans ses limites. A Palau et dans les Iles Marshall, une restitution obligatoire a été ordonnée en 1982 et en 1983.

Encadré 9.9 Les amnisties en échange des armes: une formule de style vide de sens?

En particulier après un conflit, les amnisties en échange des armes et les programmes de rachat sont généralement encouragés dans une tentative de réduire le nombre d'armes légères illégales en circulation. Aux Fidji, aux Iles Salomon et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, ces amnisties ont produit des résultats très divergents (voir ci-dessus).

Dans les pays en paix, des témoignages toujours plus nombreux portent à croire que les amnisties réussissent rarement à éliminer les armes visées (Plotkin, 1996; Sherman, 2001). Bien que largement privilégiées par les responsables politiques comme une option naturelle et peu coûteuse, les amnisties en échange des armes à feu se sont souvent avérées plus efficaces dans le cadre des relations publiques et la consolidation de l'identité communautaire que dans la prévention des blessures par balles (Romero *et al.*, 1998; Wintemute, 1999). Deux éminents chercheurs américains ont qualifié les amnisties en échange des armes et les programmes de rachat de «triomphe des vœux pieux sur l'ensemble des preuves disponibles» et «de programme bien connu pour son inefficacité» à réduire la violence armée (Dorning, 2000). Bien que les autorités encouragent ponctuellement les amnisties en échange des armes, en réalité l'élimination des armes à feu indésirables est acceptée à tout moment. Il en résulte l'application d'une amnistie permanente tout au long de l'année dans la plupart des pays.

CONCLUSION

La plupart des Etats du Pacifique sont en paix. Malgré un taux de détention d'armes par des civils étonnamment élevé par tête d'habitant dans une poignée de pays, les taux de violence armée dans la région varient sur une échelle que l'on peut qualifier de faible à modérée.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande se distinguent de manière tellement marquée des petites îles voisines en termes de richesse, de stabilité et de détention d'armes à feu par tête d'habitant qu'elles rendent de nombreuses comparaisons régionales caduques. Dans les Etats plus faibles de la région, un conflit armé est apparu là où le contrôle des armes légères par la communauté avait été négligé ou usurpé.

Bien qu'ils ne fassent que rarement la une des quotidiens internationaux, plusieurs Etats du Pacifique sont considérés comme les poudrières potentielles d'un futur conflit armé. Les Iles Fidji, les Iles Salomon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont toutes été récemment le théâtre de violences imputées aux armes légères et l'usage abusif des armes à feu a eu de graves conséquences directes et indirectes.

Ni les récents conflits dans la région du Pacifique, ni les activités criminelles n'ont généré une demande suffisante pour provoquer un afflux d'armes des pays extérieurs à la région, ni même des voisins du Pacifique. A ce jour, peu de groupes de combattants ont bénéficié des fonds nécessaires pour se procurer des stocks d'envergure, tandis que les criminels semblent s'être contentés de la richesse et de la facilité d'accès des stocks d'armes nationaux présents dans les grands Etats du Pacifique.

La facilité avec laquelle les armes à feu et les munitions disparaissent des arsenaux d'Etat constitue un avertissement pour tous les pays. Les exemples récents ont montré que l'afflux de ces armes dans des communautés insulaires fragilisées pouvait déclencher une instabilité contagieuse, même au niveau régional. Il convient de souligner que ce sont les stocks nationaux existants, et non le trafic transfrontalier et la contrebande, qui constituent la source principale des armes à feu utilisées dans le cadre des crimes, des conflits ainsi que des homicides et des blessures volontaires et involontaires.

Bien que les améliorations législatives au cas par cas se profilent parfois à l'horizon dans le sillage du *Plan-cadre de Nadi*, les législations nationales et régionales sur les armes légères dans le Pacifique varient considérablement. L'Australie dispose de la législation sur les armes à feu la plus complète et la plus actualisée de la région. Si on la compare à celles des 19 Etats voisins, la loi néo-zélandaise sur les armes à feu est la plus permissive, facilitant une détention aisée et un transfert anonyme à partir du stock principal d'armes privées non enregistrées de la région. Malgré ces différences, les deux pays présentent des taux similaires de criminalité armée et de blessures par balles.

Il est inquiétant de constater que les informations élémentaires sur la santé et la justice liées aux armes à feu font défaut dans la plupart des Etats du Pacifique. Une information précise constitue la base d'un processus décisionnel éclairé car, sans la connaissance élémentaire de l'impact de la violence armée sur les communautés affectées, ou des origines et des itinéraires du trafic des armes utilisées abusivement, le problème des armes légères dans le Pacifique pourrait empirer considérablement. Pour éviter les afflux inopinés d'armes que l'on rencontre habituellement dans les régions plus défavorisées, les donateurs ont un rôle important à jouer dans le cadre de la prévention dans la région du Pacifique.

Les expériences récentes de destruction des armes à Bougainville et dans les Iles Salomon ont produit des résultats positifs qui permettent de tirer une série de leçons. Les premières étapes de l'intervention ont produit les meilleurs résultats; les armes artisanales ou les moins convoitées ont constitué la majorité des armes rendues; à Bougainville, le fait d'avoir lié la destruction des armes et les aspirations nationales à l'autonomie est une innovation qui semble avoir porté ses fruits. Dans tous les cas, la confiance et l'engagement des acteurs communautaires se sont avérés essentiels.

L'implication des communautés de terrain, en particulier les partenariats valorisants entre les gouvernements, les donateurs, l'église et les groupes de femmes a été et reste la clé de la collecte et de la destruction des armes ainsi que de la paix dans le Pacifique.

9. LISTE DES ABRÉVIATIONS

APT	Accord de paix de Townsville
BPMG	Bougainville Peace Monitoring Group – Groupe de surveillance de la paix à Bougainville
BRA	Bougainville Revolutionary Army – Armée révolutionnaire de Bougainville
BRF	Bougainville Resistance Forces – Forces de Résistance de Bougainville
EFM	Etats fédérés de Micronésie (également «Micronésie»)
IFM	Isatabu Freedom Movement – Mouvement de libération Isatabu
IPMT	International Peace Monitoring Team – Equipe internationale de surveillance de la paix
MEF	Malaita Eagle Force
MONUB	Mission d'observation des Nations unies à Bougainville
PMC	Peace Monitoring Council – Conseil de surveillance de la paix
PMG	Peace Monitoring Group – Groupe de surveillance de la paix
PNG	Papouasie-Nouvelle-Guinée
PNGDF	Papua New Guinea Defence Force – Force de défense de Papouasie-Nouvelle-Guinée
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
RAMSI	Regional Assistance Mission to Solomon Islands – Mission d'assistance régionale aux Iles Salomon
RNZAF	Royal New Zealand Air Force – Force aérienne royale de Nouvelle-Zélande
RPNGC	Royal Papua New Guinea Constabulary – Police royale de Papouasie-Nouvelle-Guinée
RSIP	Royal Solomon Islands Police – Police royale des Iles Salomon

9. NOTES DE FIN

¹ Les Samoa américaines, l'Australie,* les Iles Cook*, Fidji,* la Polynésie française, Kiribati,* les Iles Marshall,* les Etats fédérés de Micronésie,* Nauru,* la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande,* Niue,* Palau,* la Papouasie-Nouvelle-Guinée,* Samoa,* les Iles Salomon,* Tonga,* Tuvalu,* Vanuatu* et Wallis-et-Futuna. Remarque: l'astérisque identifie chacun des 16 Etats membres du Forum des Iles du Pacifique.

² Le gouvernement américain publie une série de rapports relatifs aux transferts d'armes légères de type militaire et commercial, dont le rapport sur les ventes militaires à l'étranger de la Pentagon Defence and Security Assistance Agency ainsi que le rapport de la section 655 du département d'Etat (qui contient un relevé, par Etat, de la valeur de l'ensemble des ventes commerciales directes et des licences), les licences d'exportation militaires à l'étranger, les accords relatifs aux articles de défense excédentaires et le rapport sur les biens exportés du département du Trésor (Lumpe et Donarski, 1998).

³ Bien que le tableau 9.2 englobe les exportations australiennes d'armes létales non militaires* déclarées en 2000 à destination de Fidji (110.000 USD) et de Vanuatu (2.368 USD), ces chiffres manquent de transparence. La rubrique des armes légères et des munitions de ces transferts reste incertaine, mais pourrait s'avérer significative dans le cas des Fidji, où 100 % du commerce d'armement connu pour l'année en question ont été déclarés dans cette catégorie générique. Vu l'incertitude relative à leur contenu, les transferts ultérieurs d'armes létales non militaires* intervenus en 2000 de l'Australie vers la Papouasie-Nouvelle-Guinée (871.723 USD), la Nouvelle-Zélande (358.000 USD) et la Nouvelle-Calédonie (23.000 USD) n'ont pas été mentionnés dans le tableau 9.2.

⁴ Dans une étude réalisée en 2001 sur les arsenaux d'Etat dans

le Pacifique, l'expert en armes légères David Capie a identifié les mitrailleuses légères singapouriennes Ultimax-100 et SR-88 en Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que des modèles Uzi, MP5, Galil et K2 (une copie sud-coréenne du M-16) aux Fidji (Capie, 2003).

⁵ Parmi les Etats du Pacifique, la Nouvelle-Zélande est la seule à avoir cessé d'enregistrer la plupart des armes à feu détenues par des propriétaires agréés. C'est la raison pour laquelle les autorités ne peuvent qu'estimer le nombre d'armes à feu détenues légalement.

⁶ Le chapitre relatif aux STOCKS utilise le quotient de 2,25, basé sur le nombre connu d'armes légères détenues par les forces armées canadiennes. Cette méthodologie présente des inconvénients de taille. Il s'agit d'une estimation modérée et les ratios sont sujets à modification. En cas de réduction de personnel par exemple, le ratio est susceptible d'augmenter vu que le nombre d'armes légères par soldat augmente.

⁷ Les tendances dans le Pacifique vont vers une diminution des effectifs militaires. Les forces des Nations unies pour le maintien de la paix aux Fidji ont été réduites et un rapport du Commonwealth a recommandé que les forces armées de la Papouasie-Nouvelle-Guinée soient réduites de plus de la moitié.

⁸ Les données analytiques du monde entier indiquent que le ratio des armes à feu fournies aux policiers assermentés est inférieur aux ratios des armes fournies aux soldats. En Norvège, ce ratio s'élève à 1,2 armes par officier, contre 1,3 en Belgique et en Suède. Ce chiffre augmente à 1,45 dans le cas de l'Afrique du Sud (Small Arms Survey, 2001, p. 71). Le quotient de la région du Pacifique est évalué de manière modérée à 1,3 armes à feu par officier.

⁹ En mai 1988, quelques mois seulement après les deux coups

- d'Etat militaires aux Fidji, les douaniers ont saisi à Sydney un conteneur de 12 tonnes d'armes légères tchécoslovaques de seconde main cataloguées comme «matériel d'occasion» expédié par le Yémen du Nord aux Fidji. A Londres, un expatrié indo-fidjien, Mohammed Raffia Khan, a été arrêté dans la cadre de cette saisie et a purgé une peine de prison en Grande-Bretagne pour d'autres délits (Ross, 1993, p. 128). Bien que les autorités fidjiennes aient affirmé qu'une autre cargaison de dix tonnes d'armes essentiellement soviétiques était arrivée sur les quais de Suva le mois précédent, ce fait n'a pas pu être vérifié. En l'absence d'une explication concluante, on soupçonne fortement que les armes ont un rapport avec les organisateurs du coup d'Etat de 1987.
- ¹⁰ L'organisation des renseignements nationaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que la frontière de la Papouasie occidentale représente le principal point d'entrée frauduleuse des armes dans le pays. Il y a également lieu de penser qu'il existe un trafic d'armes de la PNG vers la Papouasie occidentale destiné à approvisionner le mouvement d'indépendance local *Organisasi Papua Merdeka* (OPM).
- ¹¹ Correspondance personnelle avec l'inspecteur Phil Gubb, coordinateur de la Force d'intervention de la police néo-zélandaise chargé de l'octroi des permis de détention d'armes, Wellington, le 4 février 1994.
- ¹² Commentaire effectué lors du Séminaire régional des Etats insulaires du Pacifique sur le Commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, organisé à Tokyo du 20 au 22 janvier 2003. Le délégué, dont nous respecterons l'anonymat, faisait une réflexion sur le poids de sa responsabilité en tant que détenteur de la clé de l'arsenal de son pays.
- ¹³ Voir, par exemple, Muggah et Brauer (2004).
- ¹⁴ Néanmoins, le PNB a augmenté d'environ 1,5 à 4% en 2001 et à 4,4% en 2002. Voir ADB, 2002, p. 43; ADB, 2003, p. 44; WDI Online, 2004.
- ¹⁵ En 1899, ce qui représente aujourd'hui la province de Bougainville a été arbitrairement séparé des Iles Salomon et annexé par l'Allemagne. Les habitants de Bougainville sont culturellement très différents du peuple de Papouasie-Nouvelle-Guinée et sont aujourd'hui séparés de leurs parents des Iles Salomon par une frontière internationale.
- ¹⁶ Le PMG de Bougainville, fort de 300 personnes à son apogée, était une organisation neutre, non armée, composée de commandants, de négociateurs et d'observateurs, assistée par du personnel militaire issu d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de Fidji et de Vanuatu.
- ¹⁷ Bien que «forte puissance» soit un terme officiel utilisé habituellement pour décrire certaines armes à feu à la fois dans les Iles Salomon et à Bougainville, il n'existe aucune définition standard. A Bougainville, les observateurs de la paix les ont assez vaguement définies comme des armes de type militaire fabriquées en usine (M-16, AR-15, SLR, FAMAS, SIG, etc.). Dans les Iles Salomon, l'IPMT a défini les armes militaires comme «tout fusil de chasse, fusil à pompe ou pistolet d'alarme de haute puissance, à amorce centrale, semi-automatique, automatique, à verrou, à chargeur fourni aux effectifs de la police des Iles Salomon». Dans la pratique, les armes à feu de «forte puissance» sont des armes militaires produites en série qui datent de la Seconde Guerre mondiale ou des modèles ultérieurs.
- ¹⁸ La réconciliation, la restructuration des forces de police, la réhabilitation des miliciens, les indemnités pour les pertes et les dommages, une autonomie accrue pour Malaita et Guadalcanal et des promesses de développement de l'infrastructure dans les deux provinces.
- ¹⁹ Dirigé par des civils non armés, l'IPMT a puisé ses 50 membres du personnel dans la police et les forces de défense australiennes et néo-zélandaises, les départements du gouvernement civil, les forces de police de Tonga et de Vanuatu.
- ²⁰ Pour une liste exhaustive des législations nationales sur les armes, des comparaisons entre les Etats et une analyse de la législation sur les importations et les exportations d'armes légères, le marquage et le traçage, le courtage et les autres dispositions en vigueur dans les 20 Etats du Pacifique, voir Alpers et Twyford (2003).

9. BIBLIOGRAPHIE

- ABC (Australian Broadcasting Corporation). 2003. «Minister Blames Theft for Gun Crime Rise». ABC NewsOnline. Canberra, le 28 décembre. <<http://www.abc.net.au/news/newssitem/s1016961.htm>>.
- ACS (Australian Customs Service). 2003a. *Commercial Importation and Commercial/private Export of Firearms*. Canberra: ASC. <http://www.customs.gov.au/site/index.cfm?nav_id=670&area_id=5> (accès le 23 février).
- . 2003b. *Customs And Handguns – Frequently Asked Questions*. Canberra: ASC. <<http://www.customs.gov.au>> (accès le 11 janvier).
- Advertiser* (Adelaïde). 1999. «350 Handguns Stolen from Army Store». 29 juillet.
- Alpers, Philip. 2002. «Yes. Americans Are Often Shot – And So Are Many Others». *Injury Prevention*, vol. 8, n° 4, p. 262.
- . et Conor Twyford. 2003. *Small Arms in the Pacific*. Occasional paper n° 8. Small Arms Survey. Genève, mars 2003. <<http://www.smallarmssurvey.org/OPapers/OPaper8Pacifc.pdf>>.
- . et Reece Walters. 1998. «Firearms Theft in New Zealand: Lessons for Crime and Injury Prevention». *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, vol. 31, n° 1, p. 85-95.
- Banque asiatique de développement. 2002. «Asian Development Outlook 2002: Trends, Analysis, Projections». Manille: ADB.
- Bell, Geoff. 2003. «Underlying Causes of Death (ICD10): Firearm Related Deaths, 1999-2002». Données non publiées. Canberra: Bureau australien des statistiques, 10 décembre.
- BPMG (Bougainville Peace Monitoring Group – Groupe de surveillance de la paix à Bougainville). 2002a. «Bougainville Weapons Containment Update». Document non publié. 24 octobre.
- . 2002b. «Bougainville Weapons Containment Update». Document non publié. 31 juillet.
- Chatvick, André. 1999. *A Report on Firearm Registration Issues*. Wellington: Bureau du Commissaire, police néo-zélandaise.
- Dorney, Sean. 2000. *Papua New Guinea: People, Politics and History since 1975*, édition révisée. Sydney: ABC Books.
- Dorning, Mike. 2000. «Gun Buybacks Fail to Cut Crime. Killings: Programs Attract Wrong Weapons, Study Says». *Chicago Tribune*. 9 juin.
- Fédération des scientifiques américains. 2002. *2002 Section 655 Report*. <<http://www.fas.org/asmpr>>.

- Geohagan, Andrew. 2003. *The 7.30 Report*. ABC TV. Sydney, 23 décembre.
<<http://www.abc.net.au/7.30/content/2003/s1015505.htm>>.
- Gouvernement fidjien 2004. Bulletin d'information. Suva. 17 février. <http://www.fiji.gov.fj/publish/page_1968.shtml>.
- Green, Inspecteur Joe. 2002. «Kiwis Could Own Nearly One Million Firearms». *The Dominion* (Wellington). 15 juin.
- Gurdayal, Mithleshni. 2002. «10,000 Migrate, Leave Fiji \$1 Billion Poorer». *Daily Post* (Suva). 21 janvier, p. 1.
- Lumpe, Lora et Jeff Donarski. 1998. *The Arms Trade Revealed: A Guide for Investigators and Activists*. Washington, DC: Federation of American Scientists Fund.
- Marsh, Nicholas. 2003. *Small Arms Database*. Oslo: Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NISAT) et International Peace Research Institute. Mars.
- Mouzos, Jenny. 1999. *International Traffic in Small Arms: An Australian Perspective*. Trends and Issues in Crime and Criminal Justice n° 104. Canberra: Institut australien de criminologie.
- . 2002a. *Homicide in Australia: 2000-2001 National Homicide Monitoring Programme (NHMP) Annual Report*. Canberra: Institut australien de criminologie.
- . 2002b. *Firearms Theft in Australia*. Trends and Issues in Crime and Criminal Justice n° 230. Canberra: Institut australien de criminologie.
- Muggah, Robert et Philip Alpers. 2003. *Reconsidering Small Arms in the Solomon Islands*. Briefing politique du Small Arms Survey. Honiara, le 1er août.
- Muggah, Robert et Jürgen Brauer. 2004. «Diagnosing Demand: An Economic Framework». Small Arms Survey. Background paper. Genève.
- Newbold, Greg. 1999. «The Criminal Use of Firearms». *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, vol. 32, n° 1, p. 61-78.
- Plotkin, Martha, éd. 1996. *Under Fire: Gun Buy-Backs, Exchanges, and Amnesty Programs*. Washington, DC. Police Executive Research Forum.
- PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). 2002. «Weapons Disposal Advancing». *Tok Save*. UNDP Bougainville Rehabilitation, Reconstruction and Development Project Newsletter. Mai.
- . 2003. *Rapport sur le développement humain 2002*. New York et Oxford: Oxford University Press.
- Port Vila Presse*. 2002. «Loss of Skilled People Threatening Stability, Says Fiji Minister». 4 mai, p. 8.
- RAMSI (Regional Assistance Mission to Solomon Islands). 2004. *Weapon Hand-in Cover Page*. Honiara, 11 janvier.
- Regan, Anthony. 2002. «The Bougainville Political Settlement and the Prospects for Sustainable Peace». Projet d'article destiné au *Pacific Economic Bulletin*. Mai.
- Romero, Michael P., Garen J. Wintemute et Jon S. Vernick. 1998. «Characteristics of a Gun Exchange Program, and an Assessment of Potential Benefits». *Injury Prevention*, n° 4, p. 206-10.
- Ross, Ken. 1993. *Regional Security in the South Pacific: The Quarter-century 1970-95*. Canberra: Centre d'études stratégiques et de défense. Université nationale d'Australie.
- Saunders, Megan. 2000. «PNG Smugglers Swap Drugs for Guns». *Weekend Australian* (Sydney). 4 novembre, p. 10.
- Sherman, Lawrence W. 2001. «Reducing Gun Violence: What Works, What Doesn't, What's Promising». *Criminal Justice*, n° 1. Février, p. 11-25.
- Small Arms Survey. 2001. *Small Arms Survey 2001: Profiling the Problem*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2001. *Annuaire sur les armes légères 2001: Gros plan sur la problématique*. Bruxelles: GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité).
- Solomon Islands International Peace Monitoring Team (IPMT). 2001. «Weapons Containment Data». Juillet.
- SPCPC (South Pacific Chiefs of Police Conference – Conférence des chefs de police du Pacifique Sud) et OCO (Oceania Customs Organisation – Organisation douanière d'Océanie). 2000. *Towards a Common Approach to Weapons Control («Nadi Framework»)*. Nadi. 10 mars.
- Thorp, Sir Thomas. 1997. *Review of Firearms Control in New Zealand: Summary and Conclusions*. Wellington: Government Printer.
- Toohy, Paul. 2002. «States Won't Pay Gun Buyback Bill». *Australian* (Sydney). 6 novembre.
- Wintemute, Garen J. 1999. «The Future of Firearm Violence Prevention: Building on Success». *Journal of the American Medical Association*, 282:5, p. 2. 4 août.
- WDI Online. 2004. World Development Indicators. Fiji: GDP per capita growth (annual %). Washington: Groupe de la Banque mondiale. <<http://devdata.worldbank.org/dataonline/>>.

REMERCIEMENTS

Autres collaborateurs

Rod Alley, James Bevan, David Capie, Aaron Karp et Emile LeBrun.